

Taden



Mai
2019

MAG
n°54



Élections
Européennes
26 mai



Chaudière
bois



Nouvelles
enseignes

Sommaire

MAI 2019

VIE MUNICIPALE 04

- Les échos du conseil municipal

/// État civil

- Naissances
- Mariages
- Décès

/// Autorisation permis & travaux

- Permis de construire
- Autorisations de travaux

/// Les travaux

- Entretien de la voirie communale : une nouvelle compétence pour Dinan agglomération.
- Chaudière bois et réseau de chaleur : la transition énergétique communale devient une réalité
- Liaisons douces Dinan – Taden : une politique volontariste en faveur des modes de déplacements alternatifs
- Aménagement de la Place des Forges : renforcer la centralité de Trélat

/// Les évènements

- Retraite...
- Agenda des manifestations 2019
- Le dispositif « Argent de poche »
- Concours de dessin de décembre résultats 2018
- Fleurissons nos bas de murs
- L'Étonnant Voyage

/// Divers

- Process application CENTOLIVE
- DINAMO
- Le PLUI
- Portes ouvertes au camping
- Location de vélos électriques aux Tadenais
- ASAD – Association de services et d'aide à domicile
- Élections Européennes
- Luttons contre le frelon asiatique

VIE CULTURELLE 29

- L'Art au Manoir de la Grand' Cour

VIE ASSOCIATIVE 30

- Associations, commerçants, ... Vous souhaitez organiser un événement sur la commune ?
- 2009 – 2019, l'école de bowling fête ses 10 ans!

VIE SCOLAIRE 32

/// La vie de nos écoles

- Les élèves de l'école du Moulin à la bibliothèque municipale et Mardi Gras à l'école
- A la maternelle, des projets pour agir et s'exprimer
- A la découverte du nouveau mode de chauffage de l'école des Forges
- Inscriptions 2019-2020 Ecole du Moulin / Ecole des Forges
- Les élèves de l'Ecole des Forges questionnent le monde...
- Le projet « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »

VIE ECONOMIQUE 36

- Le Bois d'Avaugour

/// Du nouveau à Taden

- Séances de Jin Shin Jyutsu, le Reiki et la sonothérapie
- La halle au sommeil : Une bonne nuit réparatrice...
- Amex La menuiserie connectée...
- MVTP De père en fils...

ENVIRONNEMENT 40

- Dinan Agglomération vous accompagne pour vos projets de rénovation de votre logement
- « Ici commence l'estuaire de la Rance »

INFOS DIVERSES 41

- Sauv Life, une application qui aide à sauver des vies
- Hôpital de DINAN : Obsession budgétaire ou offre de soins ?
- À l'Abord'âges : un nouvel espace Famille
- Trophée D'Armor 2019
- Nos Assistantes Maternelles...
- Dinan Agglomération a créé les « Eaux de Dinan »

INFOS PRATIQUES 47

- Nouvelles informations du tri sélectif
- Jours de collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables pour la commune de Taden
- Déchetterie

/// Fiche pratique

- La vaseline : une aide précieuse dans la maison
- Quelques conseils pour se débarrasser des mauvaises herbes

/// Fiche recette

- Gratin fermier

JOURNÉE DU PATRIMOINE ! 52



Le mot du maire



Chers concitoyennes et concitoyens,

Le budget communal est le document de référence qui prévoit et

autorise les recettes et dépenses. C'est un outil de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité, tout comme peut l'être la tenue d'un budget au sein d'une famille.

L'élaboration du budget est le fruit d'un long et rigoureux travail de toute l'équipe municipale, élus et administratifs. C'est pourquoi je me réjouis qu'il ait été, cette année encore, voté sans opposition. Notre budget 2019 est équilibré et concilie les dépenses obligatoires, les engagements pris et les projets dont certains sont déjà en phase de réalisation : chaudière bois à Trélat,

place des Forges, liaisons douces, aménagement du bourg et travaux au tennis-club, acquis récemment par la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal élaboré par Dinan Agglomération depuis 2017, s'engage dans la dernière ligne droite. Le lundi 25 mars, le conseil communautaire a adopté l'arrêt de projet de ce PLUi. Cet arrêt est, en fait, le départ d'une procédure qui se poursuivra cet été par une enquête publique et se terminera par une approbation fin d'année 2019 pour une mise en œuvre en 2020. Vous pouvez d'ores et déjà consulter le projet de PLUi sur le site internet de Dinan Agglomération ou à la mairie. Toute personne souhaitant formuler des remarques, pourra le faire en août et septembre pendant l'enquête, soit dans les registres mis à disposition, soit en rencontrant le commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Vous trouverez dans ce bulletin, outre la liste de toutes les animations à venir, qu'elles soient sportives ou culturelles, de nombreux articles sur les projets communaux. Je vous en souhaite bonne lecture.

Bel été à toutes et à tous, excellentes vacances en famille ou entre amis et... n'oubliez pas trois rendez-vous inédits :

- Le **samedi 25 mai**, dans le cadre des journées de la biodiversité, la **visite guidée du site de l'Avaugour**. et
- le **1^{er} juin les portes ouvertes** au camping. et
- le **4 août à la Cale**, l'animation «À dimanche sur le canal».

Evelyne Thoreux,
Maire de Taden

Bulletin Mai 2019

Directrice de la publication : Sabrina Petit, Adjointe chargée de la communication.

Participation et crédit photos élus, employés administratifs et Enseignant(s) : Martine Boissière, Maryse Percher, Alain Robert, Olivier Noël, Evelyne Thoreux, Charles Boivin, Gérard Henry, Martine Padelou, André Colson, Nathalie Joubin, Bernard Lepetit, Ludovic Floury, Sylviane Hamonet, Nelly Gauthier et Sabrina Petit.

Association / Club : Amélie Brouazin – A l'Abord'âges, Pauline Lemot Service Habitat – Infos énergie, Michel Gueyte – Bowling, ASAD Mené Rance, Matthieu Collin – Dinan natation.

Autres : Pixabay : Salyasin / Freepik : vectorpouch macrovector - rawpixel.com / en.wikipedia.org.

Création et réalisation : Atout-Graph / Bleu B www.atout-graph.com - 02 96 85 80 88

Tirage : 1500 exemplaires - 2019-05

Les horaires d'ouverture de votre mairie

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h45
et de 13h30 à 17h
Le mardi de 9h30 à 11h45
et de 13h30 à 19h

- Permanence de Mme le Maire et des adjoints sur rendez-vous.
- Permanence CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur rendez-vous.

E-mail : contact.mairie@taden.fr

Service communication : service.communication.taden@orange.fr
ou s.petit@taden.fr

Pour le prochain bulletin prévu en novembre 2019, ne seront retenus que les articles parvenant à la mairie au plus tard le 20 octobre 2019

Les échos DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Pour le bulletin, nous en faisons un condensé.

28 nov 2018

GIRATOIRE DE DOMBRIAND :

La commune va conclure une convention avec le Département pour l'entretien des espaces verts du giratoire de Dombriand, puisque cet aménagement se situe sur le domaine public départemental.

> Voirie :

ECLAIRAGE PUBLIC

- **Vildé** : Signature avec Enedis d'une convention, relative à l'installation d'une ligne électrique aérienne dans le village.
- **Terrain des sports de Trélat** : Trois coffrets électriques, au bas de poteaux, sont cassés. Le montant des travaux à réaliser s'élève à la somme de 2 430 € HT dont 1 458 € à la charge de la commune.
- **Moulin du Méén** : Dans le cadre d'un chantier d'abattage d'arbres le long de la ligne P10, dans le secteur du Moulin du Méén, le SDE va effectuer des travaux pour un montant de 4 190 € HT, dont 2 514 € à la charge de la commune.
- **Résidence du Moulin** : Il s'avère nécessaire de rénover 2 foyers d'éclairage public, résidence du Moulin. Le montant des travaux s'élève à 1 330 € HT, soit 798 € à la charge de la commune.

> Finances :

ADMISSION EN NON-VALEUR / BUDGET CAMPING

Un usager du camping présente aujourd'hui un « état de reste à

payer », concernant des redevances d'occupation au camping, d'un montant de 5 212 €.

Une suite judiciaire avait été envisagée afin d'assurer le recouvrement de cette somme par l'intermédiaire des tribunaux. Afin d'éviter d'engager des dépenses liées aux frais de justice et de permettre une remise en location rapide de la parcelle actuellement « condamnée », des échanges ont été menés en parallèle avec le créancier. Un accord a fini par être trouvé. Le créancier rétrocède son mobile-home au camping et en contrepartie, la commune accepte l'extinction de sa dette.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le réseau « Lire et Faire Lire » a pour objectif de faciliter les rencontres entre les seniors et les enfants autour du livre en s'appuyant sur un réseau de bénévoles.

La fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement coordonne ce réseau dans les Côtes d'Armor et compte plus de 270 bénévoles dont 4 interviennent dans les écoles de la commune.

La commune octroie une subvention de 250 € à l'association.

TÉLÉTHON 2018

L'association Taden Pluriel va mettre en œuvre des animations dans le cadre du prochain Téléthon qui se déroulera les vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018. A ce titre, elle sollicite une participation financière de la commune.

La commune accepte le versement d'un don par virement bancaire directement auprès de l'AFM, et fixe le montant de cette participation à 0,20 €

par habitant soit 484 €.

> Divers

DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL / ANNÉE 2019

La loi du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a étendu la possibilité d'ouverture dominicale des commerces à l'initiative des maires de 5 à 12. Au-delà de cinq dimanches par an, il est en outre nécessaire d'obtenir l'avis conforme de Dinan Agglomération.

Toutefois la liste des dimanches d'ouverture doit être arrêtée par le Maire, après avis du conseil municipal, avant le 31 décembre 2018. Sept demandes sont parvenues en mairie et aucune n'excède 5 ouvertures. Il s'agit de Méga+ (4 dimanches), Décathlon (2), ID Stores et Fermetures (3), Garage Renault (4), Garage Ford (5), Lidl (3) et Au Fil des Marques (5).

ELECTIONS: RÉPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (REU)

La loi du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales, à compter du 1^{er} janvier 2019 et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre.

Les demandes d'inscription déposées par les électeurs seront ainsi reçues et instruites tout au long de l'année à compter de 2019. Elles pourront également être déposées sur le portail www.service-public.fr.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à donner

délégation en matière de gestion des listes électorales à l'ensemble de ses adjoints et recense les candidatures qui devront être officialisées par le Préfet des Côtes d'Armor.

PS : Les noms des membres officiels de la commission nous sont parvenus à l'heure où le bulletin est mis sous presse. Il s'agit de Mme Boissière et de Mrs Boivin, Goupil, Henry et Le Leurch.

SITE DE L'AVAUGOUR :

Présentation du diagnostic écologique du site par M. Xavier Laurent de Cœur Emeraude.

Cœur Emeraude a mené dernièrement une étude diagnostique du site de l'Avaugour, à la demande de son propriétaire, le Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB). Ce site est implanté sur le territoire des communes de Taden (pour sa plus grande partie) et de Quévert.

L'Avaugour, préalablement reconnu par sa topographie de landes, a considérablement évolué au fil des années pour, aujourd'hui, accueillir davantage de bois. La diversité et la richesse de la flore et de la faune en font un site remarquable aussi l'association préconise-t-elle au SMPRB de mener des actions de préservation de ce secteur avec, en parallèle, des démarches d'ouverture et de sensibilisation auprès du grand public.

TRAVAUX

Une consultation a été menée pour l'installation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Trélat (Maison du temps libre / salle Frémur / Vestiaires de football / Ecole des Forges).

Le cabinet Exoceth, maître d'œuvre de l'opération, a procédé à l'analyse des offres et a restitué les fruits de cette analyse auprès de la commission d'appel d'offres le 09 novembre 2018.

Malheureusement, le montant total des travaux est nettement supérieur

à l'estimatif initial (364 630, 64 € contre 273 725 € HT). Les membres de la commission d'appel d'offres ont décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux et de relancer une consultation (certains éléments techniques seront revus).

16 janv. 2019

> Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTER-COMMUNAL (PLUI) : PROPOSITIONS DE LA MUNICIPALITÉ

- **Le Bourg** : Toutes les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été intégrées conformément aux préconisations de l'étude urbaine. Quelques aménagements en fond de parcelles (Bimby) seront également envisageables, afin de répondre aux préconisations de densification. Validé à l'unanimité.
- **Secteur Grandville** : Aucune extension ne sera désormais envisageable, à l'exception du lotissement de la «Grand'Fontaine» pour lequel le permis d'aménager a d'ores et déjà été délivré au titre des dispositions du PLU en vigueur. Validé à l'unanimité.
- **Terrain en face de l'usine des Gavottes** : Ce terrain, classé en AUy, avait été identifié comme zone potentielle d'accueil de la future piscine communautaire. Le terrain de Dinan ayant été finalement retenu, il est proposé, en application de la limitation d'extension urbaine de déclasser cette parcelle en terre agricole. Validé à l'unanimité.
- **Terrain au nord du Décathlon** : Après discussion, il est décidé de déclasser cette zone en Agricole par 11 voix pour et 7 contre. (Moisan, Goupil, Colson, Boivin, Petit, Robert, Noël).
- **L'inscription de terrains «réserves»** est actée :
 - Une au Bois-Mené, qui permettrait éventuellement de prolonger une voie

- de desserte publique. (Unanimité)
- Une au bourg de Trélat, le long du parking de la MTL, pour desservir de futurs lotissements. (Unanimité)
- Une au bourg de Taden, rue Guéault, pour établir de futurs stationnements. (Unanimité)
- Une le long de la D12, face à la route des quatre moulins pour intégration d'un aménagement routier. (Unanimité)
- Une sur l'ancienne route de Ploubalay, pour accueil hypothétique des gens du voyage (sur 18 voix : 10 pour, 7 contre, 1 abstention)
- Une le long de la D12, du giratoire de Dombriand à Dinan pour liaison douce. (Unanimité)
- De même modification de classement d'une parcelle du camping de Ut (zone urbanisable en touristique) en Ue (dédiée aux équipements publics).

● Agglomération de Trélat :

- Les parcelles 179, 1042 et 181, initialement classées en AUh, ont été identifiées comme zones humides et de ce fait reclassées en Agricoles
- L'urbanisation de la parcelle en face de l'école de Trélat a fait l'objet de maints échanges et réflexions. Le conseil municipal a voté, à deux reprises, de façon favorable au maintien de cette parcelle en zone constructible, tout en actant sa réduction de 7 000 m² (passage de 2,6 ha à 1,9 ha). Réaffirmation du classement en 1 AUh et non 2 AUh par 14 voix pour, 3 contre (Le Leurch, Goupil, Liguët) et une abstention (Le Tiran).

Lors de l'enquête publique, en août-septembre 2019, tout un chacun pourra consulter les plans et règlements de zones et faire part de ses remarques éventuelles.

> Travaux

CONSTRUCTION D'UNE CHAUDIERE BOIS ET D'UN RESEAU DE CHALEUR À TRELAT :

La commune mène depuis plusieurs mois une réflexion sur l'installation d'une chaudière bois et d'un réseau

de chaleur desservant école, Maison du Temps Libre, salles Frémur et Jan, vestiaires du foot.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au cabinet Exoceth, qui a élaboré le dossier de consultation des entreprises. Ont été retenues :

Lot	Marché	Entre prise	Montant HT
1	Gros œuvre	Saverezh Betons Koad Bâtiment	60 727,76
2	Étanchéité	Hervé Brochard	9 473,70
3	Menuiserie, serrurerie	Le Houerff	12 465,00
4	Chauffage, électricité, Réseau de chaleur	Le Bihan	209 692,57

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Total des dépenses : **330 945,45 €** (Etude de faisabilité, Maîtrise d'œuvre, étude amiante, SPS, Travaux).
- Subventions attendues **176 678 €** (Département, Région Europe, Etat, Ademe).
- **Autofinancement communal : 154 267,45 € (46,61%).**

Les travaux débuteront ainsi dès le mois de janvier pour s'achever au plus tard en septembre 2019.

LIAISONS DOUCES

• **DOMBRIAND/DINAN, SECTION 1** sur (1, 2km) : Approbation de l'avant-projet sommaire
Le cabinet A'DAO URBANISME, maître d'œuvre de cette opération, a présenté au comité de pilotage l'avant-projet sommaire (APS) des liaisons douces envisagées entre Dombriand et l'entrée de Dinan.
Cet APS a également été présenté en commission Travaux-Urbanisme le 18 décembre 2018.

L'estimatif des travaux sur cette section avoisine les **190 625 €**, avec un autofinancement de 31,21% hors subventions possibles. Ce montant est provisoire et certains points doivent faire l'objet d'approfondissements de la part du bureau d'études et de la commune :

- Aménagement de la sortie riveraine des logements du Moulin de Dombriand.
- Travaux d'aménagement, après accord préalable du département, au carrefour des D12A et D166.
- Réflexion sur l'évacuation des eaux pluviales au niveau du moulin.

• **LA VALLEE SUR L'ETANG :**

De même, le cabinet A'DAO URBANISME, maître d'œuvre, travaille sur l'élaboration de l'Avant-Projet Sommaire (APS) de la liaison douce envisagée pour relier le lotissement de La Vallée sur l'Étang au Bourg.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Montant des travaux prévisionnel : **108 125 €**.
 - Reste à charge de la commune : **47,63 %** si subventions accordées.
- Ce montant, pour lequel Mme Le Maire est autorisée à solliciter des subventions, est provisoire. Le passage auprès de l'ancien lavoir étant problématique, ce sont les résultats des études de sols menées actuellement par le CEREMA qui conditionneront les travaux.

ASSAINISSEMENT :

Des travaux d'assainissement et de rénovation du bâtiment sont à envisager au niveau de la Cale de Taden pour remise aux normes du système d'assainissement.
Une étude a été confiée au cabinet C2E en ce sens. Le montant des travaux s'élève à 50 578 € (Maîtrise d'œuvre comprise), dont seuls 50,58% pourraient rester à la charge de la Commune. Madame le Maire est autorisée par le Conseil à solliciter des subventions.

27 fév. 2019

> **Finances**
APPROBATION DES COMPTES 2018

• **BUDGET PRINCIPAL :**

Les comptes du percepteur (comptes de gestion du Centre des Finances Publiques) et ceux de l'ordonnateur (comptes administratifs de la commune) sont en concordance.

- FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 213 259,99 €
Recettes	2 608 829,24 €
RESULTAT 2018	395 569,25 €
RESULTAT REPORTE DE 2017	252 456,65 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018	648 025,90 €

- INVESTISSEMENT

Dépenses	633 494,66 €
Recettes	690 234,74 €
RESULTAT 2018	56 740,08 €
RESULTAT REPORTE DE 2017	95 630,89 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018	152 370,97 €

Le conseil municipal, approuve :

- à l'unanimité, les comptes de gestion du percepteur 2018.
- par 17 voix pour et une abstention (M.HENRY), les comptes administratifs 2018.

• **BUDGET ANNEXE DU CAMPING :**

Les comptes du percepteur (compte de gestion du Centre des Finances Publiques) et ceux de l'ordonnateur (comptes administratifs de la commune) sont en concordance.

- FONCTIONNEMENT

Dépenses	714 531,86 €
Recettes	692 221,04 €
RESULTAT 2018	- 22 310,82 €
RESULTAT REPORTE DE 2017	229 808,63 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018	207 497,81 €

- INVESTISSEMENT

Dépenses	126 041,86 €
Recettes	96 405,28 €
RESULTAT 2018	- 29 636,58 €
RESULTAT REPORTE DE 2017	61 053,24 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018	31 416,66 €

Le conseil municipal, approuve les comptes de gestion du percepteur et les comptes administratifs 2018.

• **AFFECTATION DES RESULTATS :**

- BUDGET PRINCIPAL

Sur les 648 025,90 € de résultat de clôture du budget principal de fonctionnement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- **420 000 €** à la section d'investissement
 - **228 025,90 €** en réserve de la section de fonctionnement
- BUDGET ANNEXE DU CAMPING :
Sur les 207 497,81 € de résultat de clôture du budget de fonctionnement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :
- **80000 €** à la section d'investissement.
 - **127 497,81 €** en réserve de la section de fonctionnement.

> **Subventions**

APPEL À PROJET RÉGIONAL « DYNAMISME DES CENTRES VILLES ET BOURGS RURAUX EN BRETAGNE »
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

autorise Madame le Maire à déposer une candidature au titre de l'appel à projet régional et à solliciter des subventions auprès des différents partenaires de l'appel à projet (Etat, Région, EPF, Banque des Territoires).

LIAISON DOUCE DOMBRIAND / DINAN, SECTION 2

Par délibération du 16 janvier, Mme le Maire a sollicité des subventions dans le cadre des travaux d'aménagement d'une liaison douce sur la première section du tronçon Dombriand-Dinan (Dombriand – Les Champs Blancs). Une subvention a notamment été sollicitée auprès de la Région Bretagne au titre du contrat de partenariat noué entre Dinan Agglomération la Région Bretagne. Il s'avère que le terme de ce contrat de partenariat est fixé à 2020. Aussi, au regard notamment des échéances calendaires contraintes, est-il proposé de solliciter des subventions au titre de ce contrat pour la section 2 de cet aménagement à savoir le tronçon «Les Champs-Blancs / La Pâquenais».
L'estimatif des travaux sur cette section 2 avoisine les 200 000 € HT.

> **Motions**

Madame le Maire donne lecture d'un projet de motion relatif à un amendement de la loi sur l'École de la confiance (AC501), adopté le 25 janvier 2019, qui prévoit la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux, regroupant sur un même bassin de vie, les classes de la petite section de maternelle jusqu'à la fin du collège. Un directeur se verrait ainsi attribuer la gestion de tout un réseau d'écoles et d'un collège. Le conseil municipal demande le retrait de cet amendement qui méconnaît totalement la gestion et la spécificité des différents établissements.

27 mars 2019

> **Finances**

TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

De manière à lutter contre le phénomène des locaux commerciaux laissés à l'abandon, l'article 1530 du code général des impôts prévoit qu'une commune peut délibérer, avant le 1^{er} octobre, pour instituer la taxe sur les friches commerciales en vue d'une application au 1^{er} janvier suivant.

Afin d'inciter le propriétaire à remettre son bien commercial sur le marché le plus rapidement possible, le taux de la taxe est de 10% la première année d'imposition, de 15% la deuxième année et de 20% à compter de la troisième année. Toutefois, le conseil municipal peut, par délibération, majorer les taux précités dans la limite du double.

Le conseil municipal, à l'unanimité, instaure cette taxe et fixe les taux suivants : 20% pour 2020, 30% pour 2021 et 40% pour 2022.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Dans le cadre de la neutralisation fiscale adoptée à l'échelle de l'agglomération pour les années 2017 à 2020, il a été acté, pour 2019, que les taux d'imposition communaux diminueraient de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : → 9,89 %, au lieu de 10,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties → 13,57 % au lieu de 14,84 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties → 41,84 % au lieu de 46,49 %

Afin de permettre la prise en compte de la baisse des taux communaux demandée à la commune, le montant

de l'allocation compensatrice versée par Dinan Agglomération, s'élèvera à 132 375 € en 2019.

Pour l'exercice 2019, les produits prévisionnels des trois taxes « ménages » s'élèvent à :

Taxe d'habitation	336 655 €
Taxe Foncier bâti	569 668 €
Taxe Foncier non bâti	32 593 €
Allocation compensatrice de Dinan Agglomération	132 375 €
TOTAL	1 071 291 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF : (voir en fin d'article)

• Budget Général

Sur 17 présents : 16 voix pour et une abstention (G Henry)

• Budget annexe (camping)

Unanimité des 17 présents.

TARIFS CAMPING :

• Tarif nuitée : Mobile-home et chalet
A compter du 1^{er} avril 2019, les tarifs TTC seront les suivants :

Type de location	Mobile-home	Chalet
Du 16/03 au 10/05 et Du 21/09 au 10/11	35,6 €	46,4 €
Du 11/05 au 07/06 et Du 07/09 au 20/09	38,9 €	55,8 €
Du 08/06 au 29/06 et Du 18/08 au 06/09	52,0 €	62,7 €
Du 30/06 au 17/08	64,3 €	73,4 €

• Tarif « Select Sites Réservations »

Les tarifs des emplacements réservés à la société « Select Sites Réservations » sont minorés du montant de la taxe de séjour (0,50 €). Celle-ci devant être encaissée directement par le camping auprès des usagers.

• Nouveau Tour Opérateur : Fiets-Fun
Le tour Opérateur « Fiets-Fun » organise des vacances vélo en camping dans différents pays. Son

principe est d'installer ses propres tentes, de 4 à 6 personnes, totalement équipées. Il est accepté de mettre à la disposition de ce tour opérateur, 3 à 4 emplacements sur le camping de la Hallerais, du 15 juin 2019 au 31 août 2019, pour un forfait de 1 300 € TTC par emplacement.

Une journée « portes ouvertes », à destination des Tadennais, sera organisée **au camping le 1^{er} juin 2019 de 10h à 18h.**

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS.

La commission en charge des associations propose d'allouer, au titre de l'exercice 2019, 25 055 € de subventions dont 20 106 € pour les associations communales.

Associations tadennaises et principales associations hors commune	Montant de la subvention
ALSS section football club	2 542,00 €
FNACA section locale	168,00 €
Amicale Laïque Ecoles de Taden	955,00 €
Amicale du Personnel communal	1 800,00 €
Club de L'Amitié	488,00 €
Entrez dans la danse	238,00 €
Bowling club La Rance	252,00 €
Tennis club Taden Dinan	2 016,00 €
Tennis club toumoi Guindé	2 500,00 €
Tennis club - convention tripartite	8 000,00 €
Association Tadennaise de Pétanque	324,00 €
Triathlon Pays de Rance	823,00 €
Espace Femmes Steredenn	1 211,00 € (0,50 € par habitant)
La Chamaille Dinan	1 138,00 € (0,47 € par habitant)
Lire et Faire Lire	250,00 €
Foyer des jeunes Travailleurs	150,00 €
Horizon Emploi Dinan	170,00 €
Un enfant dans la ville	200,00 €
Association des Paralysés de France	150,00 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS

• Liaisons douces Dombriand Dinan/section1

Approbation de l'avant-projet définitif. Lancement de la consultation

Le cabinet A'DAO URBANISME, maître d'œuvre de cette opération, a présenté au comité de pilotage l'Avant-Projet Définitif des liaisons douces envisagées entre Dombriand et l'entrée de Dinan en ce qui concerne la section 1 (située entre Dombriand et le rond-point des Champs Blancs). Il intègre désormais :

- Une tranchée sous chaussée départementale pour l'évacuation pluviale
- L'aménagement de quais bus.

L'estimatif définitif des travaux sur cette section 1 s'élève donc aujourd'hui à 238 056,65 € HT.

Le conseil municipal approuve cet avant-projet et vote un avenant au marché de maîtrise d'œuvre (étude du cabinet) pour un montant de 6266 € HT.

Mme le Maire est autorisée à signer les marchés, à faire réaliser les travaux, à signer tout document administratif lié à cette affaire comme la convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental.

Lors de sa séance du 16 janvier 2019, le conseil municipal avait autorisé Madame le Maire à solliciter des subventions dans le cadre de cette opération sur la base d'un estimatif des travaux de 180 000,00 € HT.

Au regard du nouvel estimatif, il s'avère aujourd'hui nécessaire de réactualiser la demande de subvention formulée auprès de la Région Bretagne dans le cadre du contrat de partenariat conclu avec Dinan Agglomération.

• Liaison douce : La vallée sur l'étang

Des études géotechniques ont été récemment confiées au CEREMA. Cette étude complémentaire a mis en évidence des sols de qualité médiocre

ne permettant pas d'envisager la solution technique du mur de type gabions. Aussi la variante de la passerelle semble-t-elle désormais la plus adaptée.

L'estimatif des travaux doit ainsi être réévalué à hauteur de 130 000 € HT et, là encore, il s'avère nécessaire de réactualiser la demande de subvention formulée auprès de la Région Bretagne.

> **Personnel**

DÉTERMINATION DES RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES »

Le conseil municipal fixe ce taux à 100% à compter de l'année 2019. Ce taux restera désormais en vigueur sauf délibération contraire (changement de taux ou critères par exemple).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à une procédure d'avancement de grade, il y a :

- Suppression d'un poste d'Attaché Territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Création d'un poste d'Attaché Territorial Principal, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019.

> **Divers**

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Le dispositif « argent de poche » consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans de la commune la réalisation de petits chantiers/missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Le conseil adopte un budget prévisionnel de 1 200 €, soit 80 missions.

VOTE D'UNE MOTION DE SOUTIEN POUR L'HÔPITAL

« Le conseil municipal de Taden, réuni le 27 mars 2019, DEMANDE le maintien et le développement d'une maternité accouchante sur le Centre Hospitalier de Dinan.

Le maintien de la maternité accouchante au CH de Dinan doit être garanti afin de préserver l'intégralité de tous les services existants (cardiologie, gastrologie, neurologie, pneumologie, urgences, gériatrie...). La disparition de la maternité entraînerait la fermeture de tous les services qui nécessitent la présence d'anesthésistes 24h/24.

Le Centre Hospitalier René PLEVEN de Dinan est le plus gros employeur de la ville et garantit l'attractivité du Pays de Dinan dans le cadre de l'aménagement du territoire. Il assure la proximité de la prise en charge de soins de qualité en toute sécurité et évite les fuites de patients vers d'autres territoires de santé tels que Rennes ou Saint-Brieuc.»

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Madame le Maire fait part de son questionnaire sur l'organisation de la « foire automobile » organisée les 13 et 14 avril 2019 au manoir de la Grand'Cour.

En effet, il apparaît que cette manifestation pourrait accueillir des professionnels de l'automobile ce qui n'avait pas été abordé lors des prémices de l'organisation de cet événement.

L'ensemble des autorisations sollicitées et accordées, ont été envisagées sur la procédure d'une vente au déballage.

A l'issue des échanges, le conseil municipal décide de ne plus autoriser, à l'avenir, ce type de manifestation.



BUDGET DE LA COMMUNE

> BUDGET GENERAL

Le budget prévisionnel 2019 s'équilibre à **5 228 911,26 €**.

- **2 776 957,90 €** en fonctionnement
- **2 611 953,36 €** en investissement

Avec comme principales dépenses d'investissement programmées :

Opération	Crédits reportés 2018	Proposition	Total
Aménagement bourg de Taden (tranche 1)		450 000,00 €	450 000,00 €
Chaufferie Réseau de chaleur bois Trélat	297 175,86 €	95 000,00 €	392 175,86 €
Liaisons douces : Dombriand /Dinan-section 1	95 800,00 €	222 000,00 €	317 800,00 €
Aménagement Trélat		225 000,00 €	225 000,00 €
Liaisons douces : La Vallée sur l'Étang		150 000,00 €	150 000,00 €
Voierie communale (signalétique)	71 905,99 €	75 000,00 €	146 905,99 €
Voierie communale (signalétique)	126 118,00 €		126 118,00 €
Écuries du manoir	100 000,00 €		100 000,00 €
Voirie 2019		78 500,00 €	78 500,00 €
Manoir de la Grand Cour	70 000,00 €		70 000,00 €
Éclairage public	6 588,00 €	46 600,00 €	53 188,00 €
Liaisons douces : Dombriand Dinan- Section 2		50 000,00 €	50 000,00 €
Assainissement La Cale		50 000,00 €	50 000,00 €
Hameau multi-générationnel		50 000,00 €	50 000,00 €
Tennis Club	49 931,97 €		49 931,97 €
Immobilier (rue Guérault et salle du courtil)		30 000,00 €	30 000,00 €
Église	24 592,05 €		24 592,05 €
Écoles	2 959,33 €	20 370,00 €	23 329,33 €
Cantine municipale		20 000,00 €	20 000,00 €
Salle polyvalente Trélat	6 600,00 €	4 700,00 €	11 300,00 €
Cimetières	8 300,00 €	3 000,00 €	11 300,00 €
Mairie		7 150,00 €	7 150,00 €
Ateliers, centre technique	775,85 €	6 000,00 €	6 775,85 €
Espaces verts		4 500,00 €	4 500,00 €
Salle Neuville		500,00 €	500,00 €
TOTAL	860 747,05 €	1 588 320,00 €	2 449 067,05 €

> BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Le budget prévisionnel 2019 s'équilibre à **1 122 020,49 €**.

- **829 710,52 €** en fonctionnement
- **292 309,87 €** en investissement

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 000 € sera versée du budget du camping vers le budget principal.

État CIVIL

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents...

Le 22 novembre 2018
à DINAN
Rüzgar KÖSE
52 La Grande Allée

Le 7 mars 2019
à DINAN
Paolo BOUVIER
4 Les Portes

Le 13 décembre 2018
à DINAN
Lola BUCHON
2 Impasse du Bocage

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur

Le 22 décembre 2018
à TADEN
Pascal GERVAIS
& **Isabelle GUENVER**
15 rue de la Grande Cocagne



DÉCÈS

Le Maire et le conseil municipal assurent de leur sympathie les familles et les proches éprouvés par le décès de :

Le 31 juillet 2018
à DINAN
Maryvonne MAILLARD VVE LEBIGOT
3 Rés. La Grand'Cour

Le 2 janvier 2019
à DINAN
Emile HEUZE
76 Le Domaine

Le 20 mars 2019
à RENNES
Daniel BUCAILLE
4 La Bouhourdais

Le 7 novembre 2018
à DINAN
Francis LERMINE
4 Le Domaine

Le 24 janvier 2019
à DINAN
Ernest PELLEAU
75 Le Domaine

Le 31 mars 2019
à SAINT-MALO
Madeleine DECLERCQ
6 Jugonnet

Le 23 novembre 2018
à TADEN
Roger SANTIER
7 rue de La Rabine

Le 1^{er} février 2019
à RENNES
Bernard JOUBAUD
1 rue de l'Asile des Pêcheurs

Le 19 avril 2019
à DINAN
André LOGNONÉ
4 Villeneuve

Le 7 décembre 2018
à SAINT-MALO
Jean REZÉ
16 rue de l'Asile des Pêcheurs

Le 22 février 2019
à DINAN
Jules RAULT
La Métairie d'Ahaut

Le 30 décembre 2018
à TADEN
Samuel COCHERIL
703 L'Oiseau Bleu
22630 LES CHAMPS-GERAUX

Le 03 mars 2019
à DINAN
Derek MUSETT
2 La Penezais

Autorisations de TRAVAUX et demandes de PERMIS

Permis de **CONSTRUIRE**

Noms et prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
SARL GAYA - GUILBERT Sébastien	Les Folies d'Abas	Implantation d'une station de lavage
VILAIN Hélène	1 Rés du Manoir	Extension d'une maison d'habitation
SARL DAC'INVEST - DACQUIN Marc	Rue de la Tramontane	Construction bâtiment d'activité pour vente matériel électrique
CENTRAVET - LEJEAU Nathalie	7 bd du Petit Paris	Extension et modification façades bâtiment à usage bureaux et extension parking
SARL LOC MARIATADEN SAS TACQUARD Jérôme	Route de Dinard	Construction d'une station de prétraitement d'effluents
BEAULIEU Yohan	6 rue du Manoir	Rénovation et extension d'une maison individuelle
LIGUET Michèle	Saint-Valay	Changement d'affectation bâtiment existant en salle destinée à des activités culturelles
SARL TERRA DEVELOPPEMENT LE NY Christophe	Résidence La Grand'Fontaine	Permis d'aménager Création d'un lotissement de 26 lots
SA SARC Constructions	6 rue du Zef	Construction bâtiment d'activités

Autorisations de **TRAVAUX**

Noms et prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
HAUSTRATE Laurent Louis R	17 bis Rue Guerault	Construction d'un abri de jardin
EMERAUDE PARE-BRISE DE LA ROCHEBROCHARD Jérôme	6 bd du Petit Paris	Peinture sur bardage
GUILLOT Denis	6 rés La Chaplaine	Construction d'un mur de clôture
MARDON Tommy	1 rue du Bocage	Pose d'un conduit de cheminée
BOIVIN Charles	2 La Croix Chardon	Installation d'une clôture
GRENIER Gérard	4 rés Le Bois Coudray	Construction d'une véranda
MAHE Yves	22 rés Le Domaine	Changement d'une porte
LOSTIS Frédéric	53 rés Le Domaine	Remplacement à l'identique de la toiture et ravalement de la façade
METZINGER Nicolas	12 rue Souquet	Changement et remplacement des ouvertures et la clôture
GUYON	20 Les Jardins de Trélat	Installation de panneaux photovoltaïques
OVEL Thierry	9 rés Les Jardins de Trélat	Installation de deux vélux
GUILLOUX Samuel	2 Le Parc	Construction d'un abri de jardin

Noms et prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
LE NOUVEAU Laetitia	5 rue Souquet	Remplacement des lucarnes de toit et réfection des joints de pierre extérieurs
GAULTIER Cyril	9 rue de la Ville au Comte	Création d'une ouverture de porte fenêtre et changement fenêtres
LEFEUVRE Jean-Michel	Rue des 4 Moulins	Coupe et abattage d'arbres
GAUVAIN Monique	5 La Prairie	Construction abri de jardin et auvent
HAUISEE-BOUILLET Marie-Claude et Clément	21 rue Souquet	Pose de 2 vélux
BOULLEAUX FREDERIC	40 rue Loc Maria	Installation de deux fenêtres de toit
GEFFROY Alain	5 rue des grèves	Réalisation d'une clôture
HAMON Robert	23 rue de La Ville au Comte	Mise en place d'un carport
GUILLOT Denis	6 rés La Chaplaine	édification d'une clôture
HERVE Marie-Paule	31 rue de la Ville au Comte	Transformation garage en pièce d'habitation et terrasse bois
CHAMPONNOIS Jonathan	26 La Vallée Sur l'Etang	Edification clôture
FORTHOMME Boris	3 La Rigoman	Mise en place de 2 tunnels agricoles
EMERAUDE PARE-BRISE	6 bd du Petit Paris	Pose d'enseignes
SCI LE REVERBERE GUEGUEN Monique	27 Le Domaine	Mise en place de terrasse en bois sur pilotis
SAS CARGLASS DE FARIA Cyril	Le Pré des Landes	Pose d'enseignes
SARL DIN MOBILIER CLEMENT François-Régis	Rue du Bois Didais - Cap Rance	Pose d'enseignes

Les TRAVAUX

Entretien de la voirie communale : une nouvelle compétence pour Dinan agglomération

Nouvelles règles du jeu dans le domaine de l'entretien de la voirie. L'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération s'est prononcée le 29 octobre 2018 pour le transfert de la compétence voirie des communes vers Dinan agglomération. Seuls les secteurs du bourg, de l'agglomération de Trélat et du Domaine (au sens large) seront encore gérés par la commune.

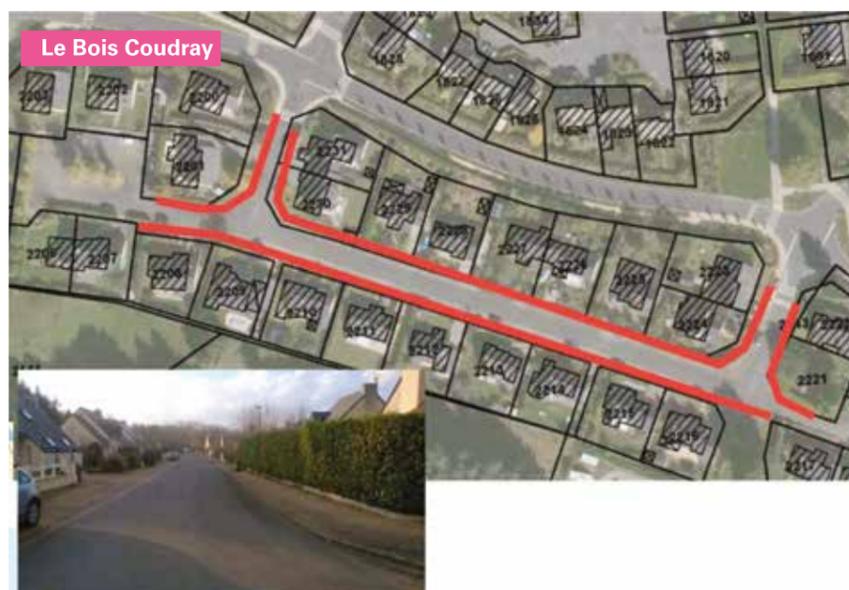
Pour les élus communautaires, l'objectif était tout d'abord d'apporter une assistance technique à l'ensemble des communes dans la mise en place de leur programme pluriannuel d'entretien, d'uniformiser les pratiques au niveau de territoire et de tenter de réaliser des économies d'échelle à travers des appels d'offre plus volumineux et donc à priori plus avantageux.

La commune de Taden, déjà engagée dans une démarche pluriannuelle d'investissement se verra désormais octroyée par Dinan agglomération une enveloppe fixe définie selon différents critères pour poursuivre les efforts déjà mis en oeuvre pour améliorer le niveau de service offert aux usagers.

Près de 45 000 € seront consacrés cette année aux opérations de la Grand Ville - Vildé et au Haut Bois (Cf. plan ci-dessous) avec une enveloppe complémentaire de 4 500 € pour finaliser l'ensemble des travaux.



Pour ce qui relève de la compétence communale, les élus se sont prononcés pour la réfection en 2019 des trottoirs de la Résidence du Bois Coudray pour un montant prévisionnel de 22 500 € TTC.



Les secteurs qui présentent quelques désordres comme la rue de Montpertuis, la rue Souquet, la rue Guéault et la rue de la Providence devront faire l'objet d'un diagnostic réseau en 2019 avant d'envisager une réfection de la chaussée et ceci en cohérence avec les différentes opérations urbaines que les élus auront à porter dans les années futures.

Olivier Noël

Chaudière bois et réseau de chaleur : la transition énergétique communale devient une réalité



Conscients des enjeux climatiques qui deviennent chaque jour de plus en plus prégnants, les élus Tadennais ont réaffirmé, par le vote du budget le 27 mars dernier, leur volonté d'engager la commune sur la voie de la transition énergétique en consacrant près de 330 945 € (études et prestations connexes incluses) à la réalisation d'un réseau de chaleur alimenté par des chaudières bois sur le secteur de Trélat en vue de remplacer les chaudières au fioul vieillissantes de l'école des Forges.

Ce projet en cohérence avec les engagements pris par Mme le Maire devant les Tadennais a reçu le soutien :

- du Département à travers les contrats de territoire (72 102 €),
- de l'État via les dotations de soutien à l'investissement local (32 805 €)
- de la Région via le Plan Bois Énergie Breton et le soutien à la réalisation des réseaux de chaleur (aide cumulée de 27 090 €),
- de l'Ademe (3 850 €).

Mais c'est sans conteste la Communauté

Economique Européenne qui reste le plus gros contributeur avec une aide financière de 59 206,71 € octroyée par le biais des fonds Feder. La commune quand à elle, financera le projet à hauteur de 135 891,74 € HT.

Pour mener à bien ce projet, la municipalité s'est attachée les services du bureau d'études Exoceth de Guer dans le Morbihan, qui, en qualité de maître d'œuvre, a conduit les études «Projet» et a assisté la collectivité dans la consultation des entreprises. Après analyse, les candidats suivants ont été retenus :

- Gros œuvre :
SBK bâtiment (60 727,76 € HT)
 - Étanchéité :
Hervé Brochard (9 473,70 € HT)
 - Menuiserie – serrurerie :
Le Houerff (12 465 € HT)
 - Chauffage – électricité – réseau de chaleur :
Société Le Bihan (209 692,57 € HT).
- Ce qui porte le coût de l'opération à 293 359,57 HT.

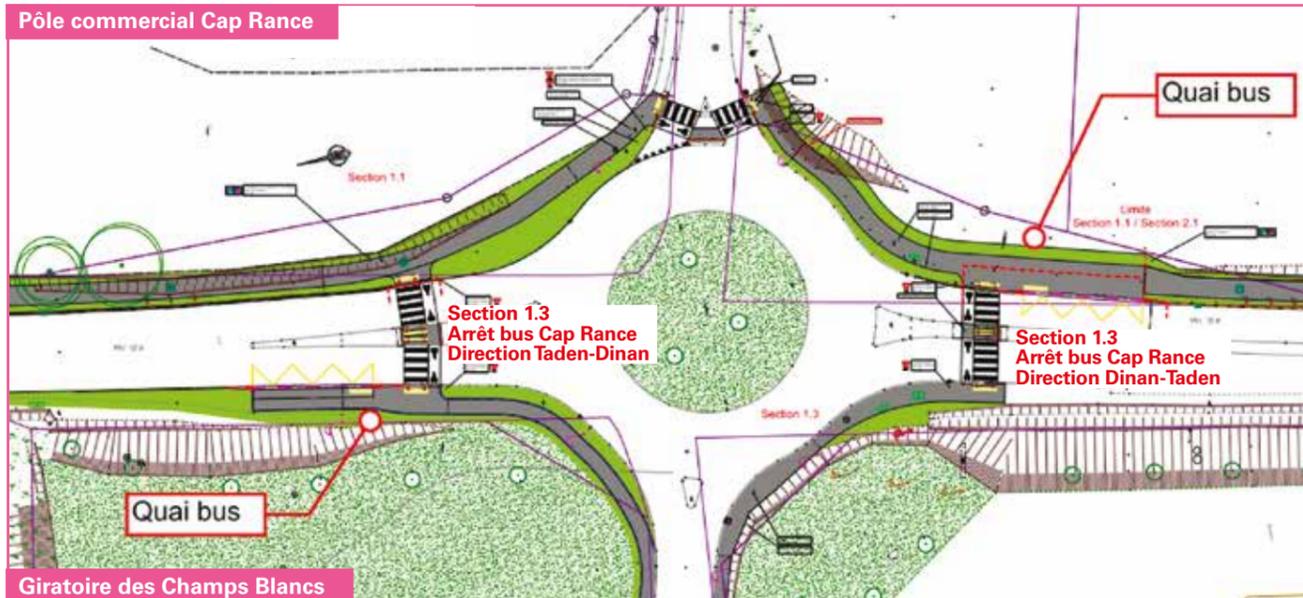
Une fois les entreprises retenues, les travaux ont pu débuter le 18 février 2019 avec en premier lieu la réalisation du réseau d'eau chaude de la maison du temps libre, de la salle Frémur et du café associatif. Les travaux de gros œuvre, quant à eux, ont débuté courant mars. L'opération devrait s'achever en septembre afin de pouvoir effectuer les premiers tests d'exploitation avant la période hivernale.

Les terrassements liés à la pose du réseau de chaleur devant alimenter les différents bâtiments entraîneront quelques perturbations pour l'accès à l'école des Forges mais l'intérêt que les élèves de CM1 et CM2 ont pu témoigner au projet lors de sa présentation en classe le 5 mars dernier leur feront, sans nul doute, oublier les quelques désagréments engendrés par ce projet «durable» et novateur, en lien avec le territoire et permettant de réduire nos émissions de CO2 de 51 tonnes par an, l'équivalent de 5 fois le tour du globe en voiture !

Olivier Noël



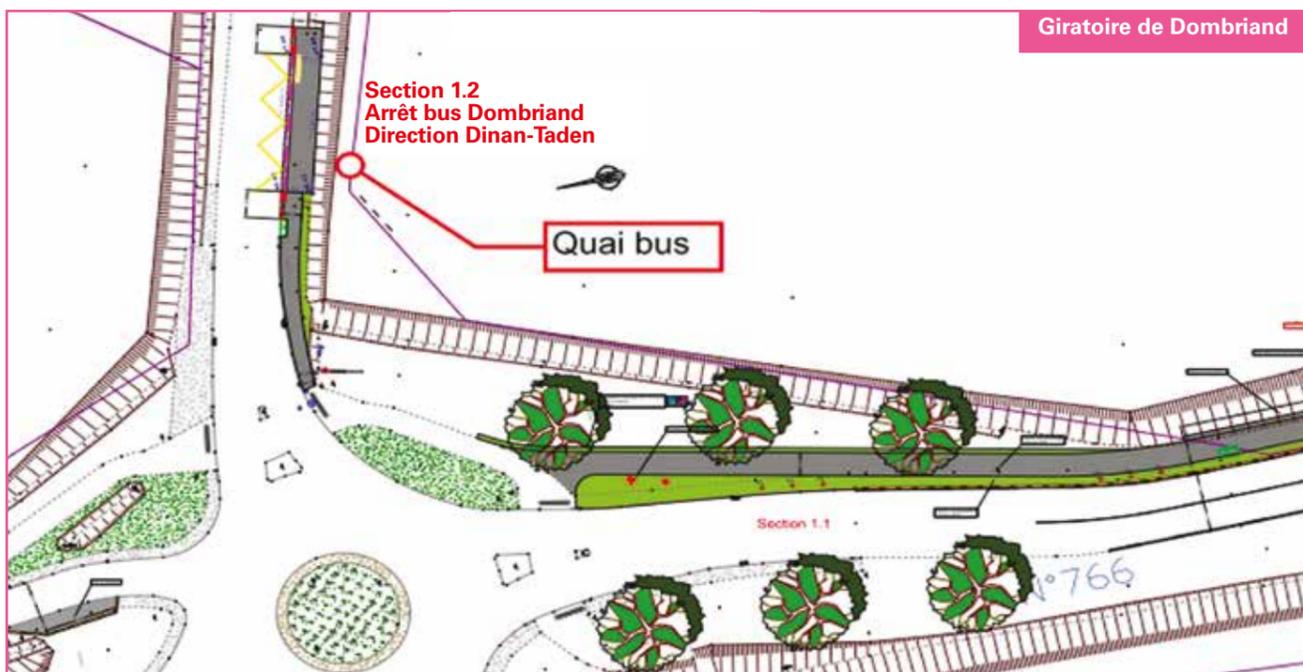
Liaisons douces Dinan – Taden : une politique volontariste en faveur des modes de déplacements alternatifs



Conformément à ses engagements, l'équipe municipale a initié les réflexions sur la réalisation d'une liaison douce entre Dinan et Taden en passant par la zone commerciale de Cap Rance afin de sécuriser les cheminements piétons et vélos.

Ce travail mené depuis plus de 2 ans va se concrétiser dans les prochains jours par la réalisation d'un premier tronçon entre le giratoire de Dombriand et le giratoire des Champs Blancs. Ce projet d'envergure qui s'inscrit

dans la continuité des réflexions menées à l'échelon communautaire pour la définition d'un schéma directeur de déplacements modes actifs, constituera un axe structurant qui permettra à terme de rejoindre Dinard depuis le centre-ville de Dinan.



Pour mener à bien cette opération, il a été nécessaire de faire appel à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités qui a assisté la commune dans le choix d'un bureau d'étude spécialisé.

Après plusieurs réunions de travail conduites par le cabinet A'DAO missionné pour les études, le choix des élus s'est porté sur la réalisation d'une voie dédiée aux vélos et aux piétons à l'est de la D166 (coté Décathlon) avec un gabarit de 2 m à 2,50 m. Celle-ci sera séparée de la route départementale par une bande enherbée dans laquelle seront implantés des poteaux en bois pour renforcer la sécurité des cycles et des marcheurs.

Des traversées piétonnes seront aménagées aux abords des giratoires pour assurer l'accès à la zone commerciale de Cap Rance en toute sécurité.

À travers cette opération, l'équipe municipale avait aussi pour ambition de renforcer le caractère « Entrée de ville » de la zone de Cap Rance. C'est pourquoi, en plus des aménagements

initialement prévus, les élus ont souhaité intégrer la création de 3 quais bus (1 à Dombriand et 2 à Cap Rance) pour améliorer le niveau de service offert aux usagers du réseau de bus Dinamo.

Côté finances, le coût prévisionnel de l'opération devrait avoisiner pour la commune les 147 600 € TTC comme le décrit le plan de financement ci-dessous :

Estimations	€ TTC
Liaison douce	243 810
Quai bus Dombriand	9 020
2 quais bus de Cap Rance	32 838
Déplacements candélabres	5 000
Total opération section 1	290 668

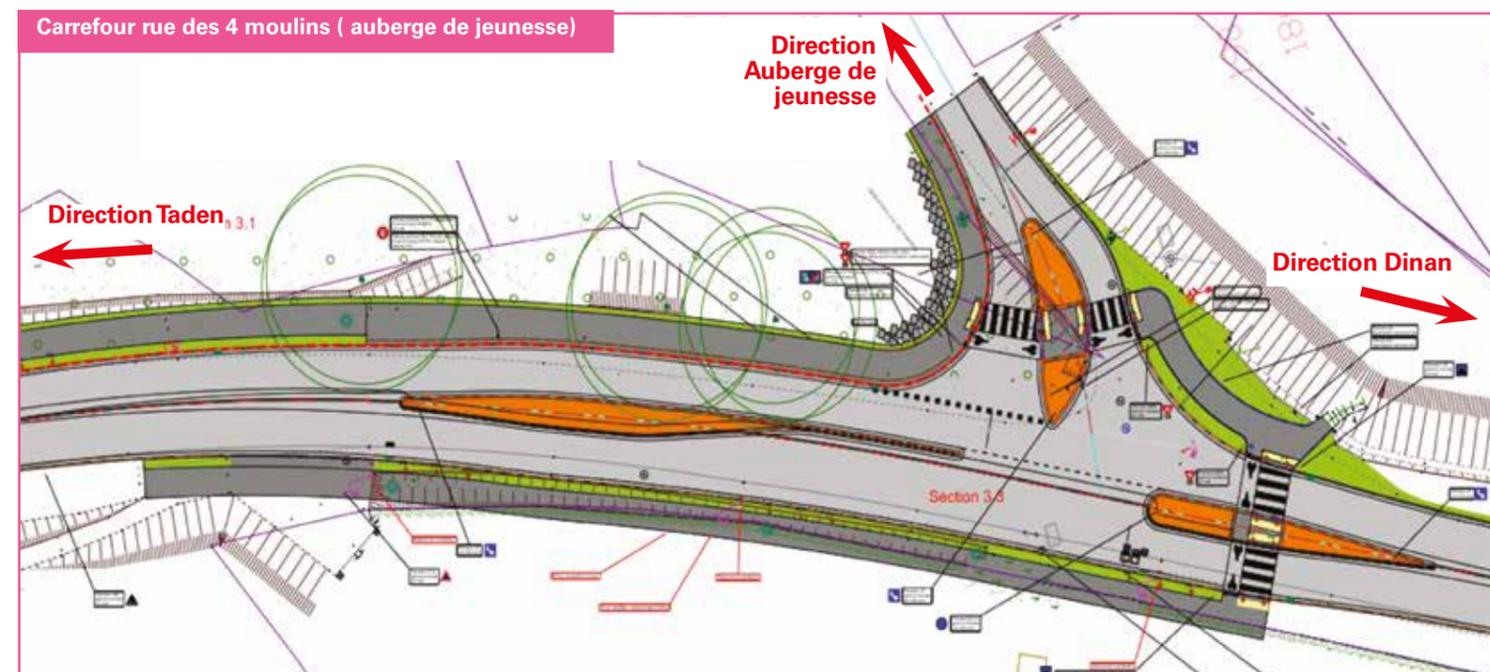
Subventions	€ TTC
Amendes de police	30 000
Contrat de partenariat Région	50 125
DETR Etat	63 000
Total subvention section 1	143 125

Autofinancement prévisionnel :	147 543 € TTC
---------------------------------------	----------------------

Cette politique volontariste en faveur des modes de déplacements alternatifs se traduira par une réalisation de la première tranche en 2019. Elle devrait se poursuivre en 2020 par la création de la section entre le giratoire de Cap Rance et le giratoire de la Paquenais puis au-delà de 2020, par la réalisation de la section entre le giratoire de la Paquenais et la ville de Dinan.

A noter que pour ce dernier tronçon, les élus tadennais et dinannais ont travaillé main dans la main à travers de multiples rencontres. Cette collaboration a conduit les 2 communes à présenter une demande de subventions conjointe après de la Région pour réaliser cette dernière tranche qui intégrera un tourne-à-gauche au niveau du carrefour avec la rue des 4 Moulins (route de l'auberge de jeunesse) ayant vocation à sécuriser à terme les traversées piétonnes entre la zone agglomérée du Domaine et le secteur de la Fontaine des Eaux.

Olivier Noël



Aménagement de la Place des Forges : renforcer la centralité de Trélat



Vue depuis le stade de foot. L'esquisse du projet peut évoluer de la version définitive.

Cela fait désormais plus de 4 ans que l'équipe municipale a engagé une réflexion sur le développement de la commune via une étude urbaine prospective ayant pour but de dessiner le visage de la commune à horizon 2040.

Les orientations de développement retenues par les élus à la suite des phases de concertation proposaient notamment de renforcer la centralité de l'agglomération de Trélat par la

création d'une véritable place en lieu et place de l'espace situé entre l'école des Forges et la maison du temps libre. Désireux de valoriser cet espace, les élus ont décidé de missionner le bureau d'études A'DAO pour les accompagner dans les différentes étapes de définition du projet avec pour objectif de créer un parvis exclusivement réservé aux piétons sécurisant ainsi les cheminements entre le lieu de dépôt des enfants (grand parking de la Maison du temps

libre) et l'école, l'arrêt minute le long de la départementale ayant vocation à disparaître pour raisons de sécurité. Sur la base de ce programme, le cabinet A'DAO a proposé une première esquisse pour un coût prévisionnel de 203 257,15 € TTC. Cette dernière a été soumise à la validation des représentants des parents d'élèves, de l'équipe enseignante et de la population de Trélat lors de la réunion publique du 22 janvier 2019.



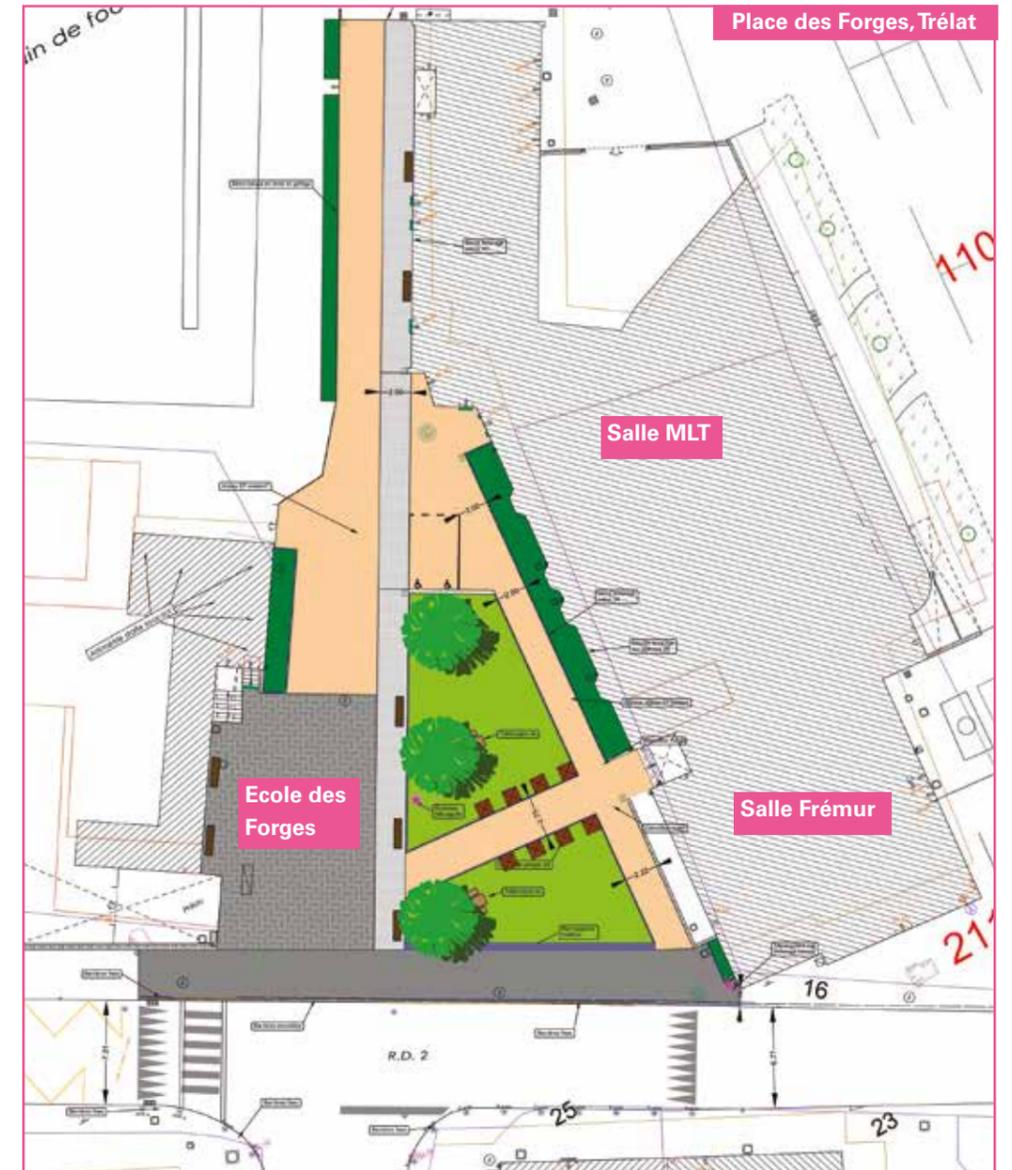
École des Forges

L'esquisse du projet peut évoluer de la version définitive.

Le projet d'aménagement présenté n'a pas soulevé d'interrogations et d'oppositions particulières. Certaines remarques ont néanmoins été formulées. En effet, il a été demandé d'intégrer au projet la reconfiguration de l'entrée du parking de la Maison du Temps Libre qui reste étroite de l'avis de tous. Le bureau d'étude devra aussi s'attacher à redéfinir l'espace planté qui masque la visibilité des véhicules sortant du parking.

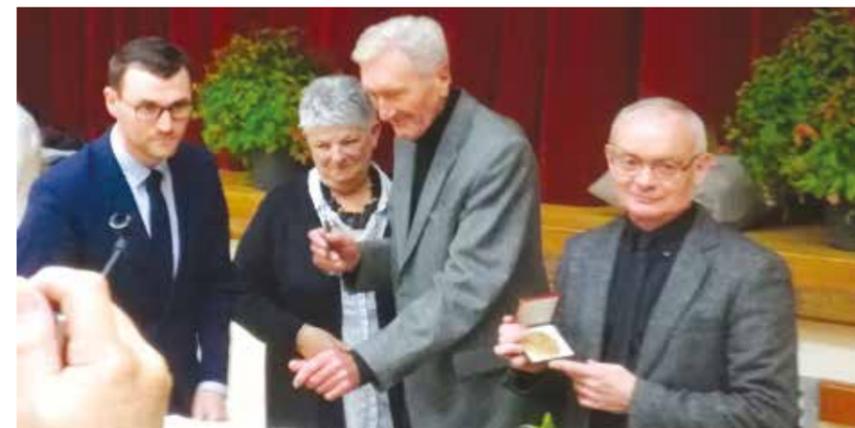
Sur la base de cet échange, les élus vont poursuivre leurs réflexions pour faire le choix des matériaux, du mobilier urbain et des végétaux qui viendront agrémenter le parvis pour en faire un véritable espace de rencontre et de convivialité. Début des travaux prévus courant 2019.

Olivier Noël



Les évènements

Retraite...



Loïc Ménard, ancien DGS de Taden reçoit la médaille d'or pour sa carrière, lors de la cérémonie des vœux du 09 janvier dernier.

Félicitations !

Agenda des manifestations 2019



Mai

8 MAI
VIDE GRENIER
Bowling

24 > **25** MAI
TOURNOI DE FOOT
Foot
Trélat

25 > **26** MAI
TRIATHLON
Triathlon (Mr Neveu)
Cour manoir + Courtil

26 MAI
A.G.
Foot
Salle Neuville

26 MAI
ÉLECTIONS EUROPÉENNES
Mairie
Frémur



Juin

02 JUIN
PECHERIE
Amicale Chasseurs
Étang - Trélat

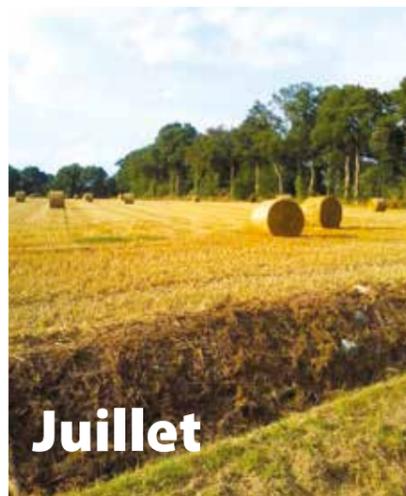
8 > **9** JUIN
VIDE GRENIER
Les menhirs blacks
Courtil + Manoir

15 JUIN
TOURNOI DE FOOT
Foot
Stade de foot Trélat - Taden

21 JUIN
FÊTE DE LA MUSIQUE

23 JUIN
REPAS DE FIN D'ANNÉE
Entrez dans la danse
Salle MTL - Trélat

29 JUIN
KERMESSE
Amicale laïque
Salle MTL - Trélat



Juillet

7 JUIL
VIDE GRENIER
Les Menhirs blacks
Courtil + Manoir



AOÛT

18 AOÛT
VIDE GRENIER
Les Menhirs blacks
Courtil + Manoir

28 AOÛT
REPAS - GRILLADES
Club de l'amitié
Salle Neuville



SEPTEMBRE

29 SEPT
THÉ DANSANT
Club de l'amitié
Salle MTL - Trélat



OCTOBRE

5 OCT
REPAS À EMPORTER
Foot
Salle du Frémur

20 OCT
REPAS CCAS
Mairie
Salle MTL - Trélat

26 OCT
CHOUROUTE
Club de l'amitié
Salle MTL - Trélat

27 OCT
THÉ DANSANT
Club de l'amitié
Salle MTL - Trélat



NOVEMBRE

13 NOV
COUSCOUS
Entrez dans la danse
Salle MTL - Trélat



DÉCEMBRE

7 DÉC
REPAS DE NOËL
Club de l'amitié
Salle MTL - Trélat

9 DÉC
BELOTE
Club de l'amitié
Salle MTL - Trélat

13 DÉC
ARBRE DE NOËL - REPAS
Amicale laïque
Salle MTL - Trélat

29 DÉC
THÉ DANSANT
Club de l'amitié
Salle MTL - Trélat

Tu as entre 16 et 18 ans ?

Le dispositif « Argent de poche » est fait pour toi !



> C'est quoi ce dispositif ?

L'opération « Argent de poche » est un dispositif qui te permet d'obtenir une indemnité en échange de travaux sur le territoire de la commune pendant tes congés scolaires. Ta commune l'a mis en place depuis 4 ans déjà (depuis 2016).

Les objectifs de l'opération sont les suivants : t'accompagner dans une première expérience, valoriser ton action vis-à-vis des adultes (agents et habitants), créer du lien entre toi, les autres jeunes et les adultes, te

permettre de découvrir les structures municipales, ainsi que des métiers et enfin, te permettre d'être récompensé pour un service rendu.

> Qui peut y participer ?

Tu dois être domicilié à Taden, avoir au minimum 16 ans et moins de 18 ans.

> Quelles sont les actions ?

Différentes missions sont recensées au sein des services de la commune : Aide au classement au sein des services administratifs, aide à des travaux d'entretien de bâtiments et espaces publics etc...

Ta participation, te permet d'obtenir une indemnité de 15 €* pour 3 heures de mission, soit une demi-journée. Pendant cette demi-journée, tu intègres l'équipe communale et tu seras encadré par un agent-tuteur ou un élu. Afin de

respecter la réglementation du travail, tu ne seras jamais amené à prendre de risques ou à utiliser des outils motorisés dans tes différentes missions. Tu dois t'engager à réaliser correctement les tâches confiées, mais tu ne remplaceras pas pour autant un agent communal.

> Quand est-ce mis en application ?

Pendant les vacances scolaires (été, toussaint)

Comment t'inscrire ?

Viens à la mairie retirer un dossier d'inscription, que tu rapporteras ensuite.

Si tu as besoin d'infos, tu peux contacter la mairie au 02 96 87 63 50

* versée en espèces

Et n'oubliez pas !

La saison culturelle (expo & spectacles) de juin à septembre



Concours de dessin de décembre 2018 – Résultats

Catégorie	Classement	Nom	Prénom
4-5 ans	1	MONNIER	Robin
	2	LE BONHOMME	Juliette
	ex æquo	DUCHEMIN	Ninon
	ex æquo	DÉMOULIN	Gurvan
	ex æquo	COLIN	Lucia
6-7 ans	1	BOISSIERE	Noa
	2	MONNIER	Lino
	ex æquo	CHAINON	Louane
	ex æquo	DESBLE	Kéridwen
8-9 ans	1	MERCERIE	Gurwan
	2	VIARD ESTEVE	Maëlys
	ex æquo	LE COZ	Elouan
	ex æquo	GOBLIN OLIVO	Mathys
	ex æquo	LEMOINE	Johanna
	ex æquo	POTIN	Anthonin
	ex æquo	LE COZ	Yoen
	ex æquo	JOSELIN	Antoine
	ex æquo	LE DUC	Gladys
10-12 ans	1	BOISSIERE	Éva
	2	BESNARD	Mathis
	ex æquo	PORCHERON	Katel
	ex æquo	LE DUC	Clémence
	ex æquo	JOSELIN	Manon



> Merci à tous les enfants pour leur participation. RDV pour un nouveau concours fin octobre et remise des récompenses début décembre 😊

> Le Jury

Ludovic Floury	Directeur Général des Services
Sylviane Hamonet	Employée administrative
Nelly Gauthier	Employée administrative
Ivéline Ivanova	Employée administrative
Martine Boissière	Conseillère Municipale et membre de la commission
Alain Robert	Conseiller Municipal et membre de la commission
Martine Padelou	Adjointe Affaires culturelles
Sabrina Petit	Adjointe Commission Communication

> Le Concours Photo

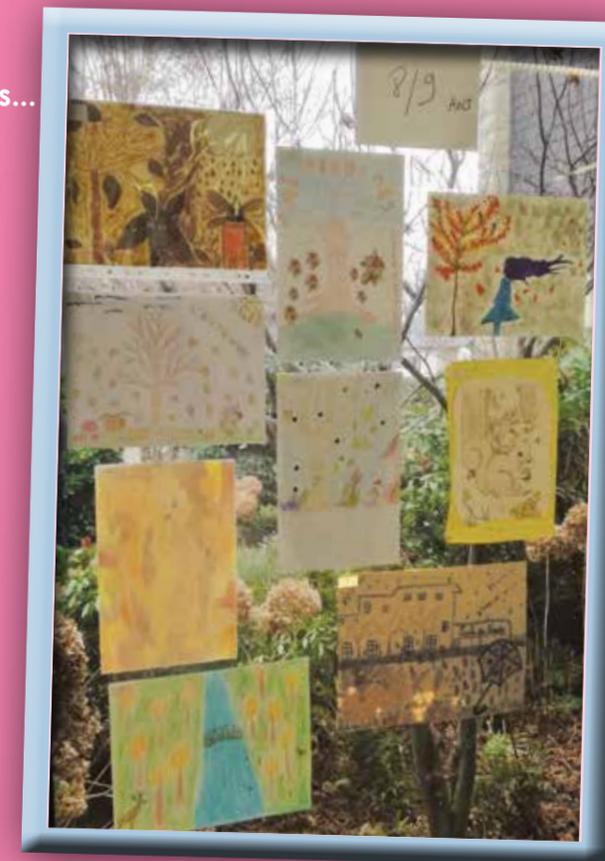
Catégorie	Classement	Nom	Prénom
Adulte	1	LOSTIS	Isabelle
	2	COLIN	Bastien



Quelques enfants présents à la soirée...

> 8 - 9 ans...

> 4 - 5 ans...



> 10 - 12 ans...

> 6 - 7 ans...



> Concours Photo Adultes...



Fleurissons nos bas de murs



Dans le cadre de sa démarche pour aller vers le « Zéro Phyto », la commune de Taden s'est interrogée sur la gestion d'un espace bien particulier : la jonction entre le trottoir et les murs des habitations et des commerces. Il constitue en effet un enjeu conséquent en terme d'entretien.



Alors, plutôt que de désherber, pourquoi ne pas végétaliser, en associant les habitants ?

Ainsi, cymbalaire, véronique et scolopendre reprendront leur place naturellement, le long des rues ...

... Ainsi, Thym serpolet, origan, narcisse, Hellébore, et roses trémières, plantés ou semés, viendront ravir les sens des passants ...

... Ainsi, chèvrefeuilles, clématites, jasmins, et plein d'autres encore, viendront orner les murs et façades dans le bourg et les quartiers alentours ...

En accueillant des plantes spontanées ou cultivées, vous favoriserez la petite faune : insectes pollinisateurs, oiseaux, lézards ... tout un cortège d'animaux qui assurent l'équilibre du jardin.

Vous contribuerez aussi à l'embellissement des rues, en y apportant couleurs, senteurs et fraîcheur, tout en favorisant le bien-être de tous.

Et vous contribuez à assainir les bas de murs.

Pour lancer la démarche et sensibiliser la population sur les dangers des pesticides, la commune de Taden a le plaisir de vous offrir, en échange d'un flacon de produit phyto un mélange de graines à semer en pied de mur.

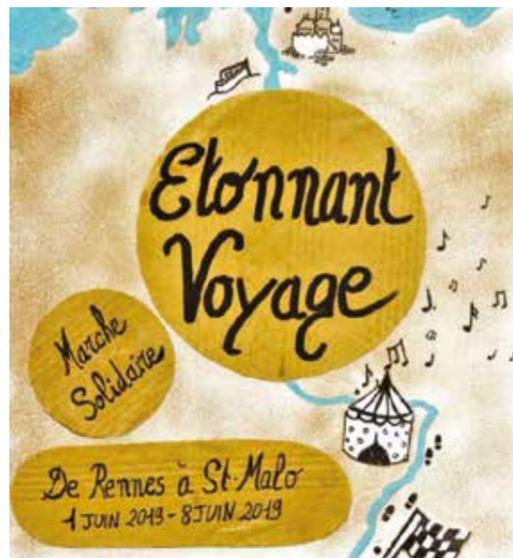
Rendez-vous en Mairie pour inscription et renseignements sur une ville plus fleurie !

Article rédigé par COEUR Emeraude dans le cadre de la démarche de Parc naturel régional Source : Démarche « Végétalisons nos murs » - MCE de Rennes

L'Étonnant Voyage

➤ Marche solidaire contre la précarité, pour la dignité et le respect des droits fondamentaux pour tous entre Rennes et St Malo le long du canal d'Ille-et-Rance, du 1^{er} au 8 juin,

avec passage à Taden
et Dinan le 7 juin.



Toutes les infos sur <https://www.facebook.com/EtonnantVoyage/>

Divers

Process application CENTOLIVE

La commune de Taden a fait l'acquisition, il y a quelques mois, de 2 panneaux d'affichage électronique qui permettent de communiquer les informations sur la vie de la commune. Ces panneaux sont installés sur la route de Dinard (Dombriand) et sur la route de Ploubalay (giratoire de l'Emeraude).

Vous pouvez installer **gratuitement**, sur votre smartphone ou votre tablette, l'application CentoLive qui permet de visualiser, en temps réel, les messages diffusés sur les panneaux de la commune. Une fois l'application téléchargée, vous pouvez ajouter votre commune en favori.

Cette application vous permettra également d'être alerté, en temps réel, sur votre smartphone ou votre tablette, via les notifications push sur des événements majeurs ayant un caractère d'urgence : alertes météorologiques, consignes de sécurité, etc.

Vous souhaitez plus d'informations sur cette application ?
Consultez le site www.centaure-systems.fr/application-mobile/centolive

Téléchargement dans vos applications

Ouvrez l'application et tapez le nom de Taden

Raccourci sur votre appareil (Tél ou tablette)

Le résultat est trouvé

Taper sur Taden

Taden est mémorisé

Tapez sur player pour visualiser les infos

Puis choisissez la lecture automatique Playlist,

Tapez sur le + pour mettre Taden en favori

ou lecture manuelle, Messages

Les notifications sont adressées ponctuellement

en cas d'infos particulières ou d'urgence (accident, météo...)

DINAMO



➤ Mis en service le 1^{er} décembre 2018 dans la zone agglomérée (Dinan, Taden, Quévert et Lanvally), le réseau de bus gratuits Dinamo a transporté **de 120 000 à 130 000 passagers à ce jour**, signe d'un bel engouement de la population. Les retours des usagers sont globalement satisfaisants. Des ajustements sur l'emplacement de certains points d'arrêt devraient avoir lieu vers le mois de juin. Suivront ensuite divers aménagements : horaires plus visibles, bancs, abribus...

➤ Pour rappel, le réseau est financé par le produit du versement transport,

une taxe dont s'acquittent, depuis le 1^{er} janvier 2019, les quelques 480 entreprises locales, privées et publiques, de plus de onze salariés, dont la Commune de Taden.

➤ Sur notre territoire, les arrêts classés par ordre croissant de fréquentation sont :

Emeraude (carrefour de Renault), Dombriand, la Pâquenaie, les Alleux, Cap Ouest, les Champs Blancs (Décathlon), l'EREA, le Domaine, la mairie et l'école de Taden.

➤ Nous entendons et comprenons la déception des habitants du quartier de Trélat. Qu'ils sachent toutefois qu'il n'était pas question à l'origine de la desserte du bourg et encore moins de celle du quartier du Domaine, pourtant fortement urbanisé.

Ce n'est qu'après maintes discussions, parfois âpres, que la décision a été prise au niveau de l'Agglomération de desservir les bourgs, c'est à dire au sens administratif, l'endroit où est située la mairie. Le classement du Bourg et du quartier du Domaine en tête de classement de fréquentation témoigne de la justesse de notre analyse et du bien-fondé de notre persévérance.

➤ Soyez tous assurés que le service Transport-Mobilité de Dinan Agglomération continue son travail pour satisfaire davantage de personnes en attente de mobilité aisée.

Evelyne Thoreux

Le PLUI

➤ En application du SCOT, les élus du territoire ont défini ensemble la localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme : Quels seront les futurs sites de projets ? À quelles vocations seront-ils destinés ? À quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle interdite pour des enjeux agricoles et naturels ? Etc.

➤ L'objectif du PLUI est de se doter des outils pour concrétiser les ambitions définies à horizon 2030 en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, de préservation de l'environnement, de mobilité.

Le rendez-vous à ne pas manquer sera celui de l'enquête publique du PLUI qui se déroulera en août et septembre 2019.

➤ Elle vous permettra de consulter l'ensemble des documents du PLUI (les plans, les règlements, etc...) et d'émettre vos remarques et questions auprès d'un commissaire enquêteur. Suite à l'enquête publique, toutes les remarques seront analysées. Au terme de ce long processus, le PLUI sera soumis pour approbation au vote des élus de Dinan Agglomération fin 2019, avec une application en 2020.

Evelyne Thoreux



Portes ouvertes au camping samedi 1^{er} juin 2019

Mme Le Maire, Mme Padelou, adjointe en charge de la Hallerais, le Conseil Municipal et l'équipe d'accueil et d'entretien du site ouvrent le camping aux Tadennais le samedi 1^{er} juin de 10h à 18h. Un verre de bienvenue leur sera offert lors de cette visite.



Voici quelques informations pour ceux qui ne connaissent pas bien le site :

Sur 7 ha, à l'orée du bourg, le camping de la Hallerais bénéficie d'un accès direct à la Rance. Classé 4 étoiles, il offre :

- 94 emplacements «libres» délimités par des haies, avec branchement individuel eau et électricité ;
- 107 mobile-homes (11 appartenant à la Commune, 105 à des résidents anglais ou habitants de Jersey et Guernesey et 2 à des Français) ;
- 11 chalets, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite, tous propriété de la commune.

De nombreux services et activités sont proposés aux vacanciers : piscine chauffée, salle de fitness, 2 courts de tennis, mini-golf, terrain multi-sports, vélos en location, aquagym etc.



Des travaux conséquents ont été réalisés ces dernières années dont la réfection des sanitaires, de la piscine ainsi que la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments de l'accueil et du restaurant «Le cochon grillé».



Les vacanciers apprécient notre camping pour son cadre verdoyant, sa tranquillité et la proximité de Dinan et de la côte. Le taux de fréquentation ne cesse de croître et le camping est très souvent complet en juillet, août.

Martine Padelou

L'entretien de la vallée du camping a été confié à la société PATURANCE, sur une surface de 30 700 m².

Les chèvres :

- 60 chèvres « chèvres des fossés » pour la grande surface pendant 1 mois.
- 40 chèvres « raves » elles proviennent du sud de la France (arrière-pays marseillais) ; La surface à entretenir est plus petite (sanitaire 2).



Location de vélos électriques aux Tadennais

➤ Quatre vélos électriques sont disponibles à la location, non seulement pour les résidents du

camping mais aussi, nouveauté cette année, pour tous les Tadennais. Il suffit de les réserver à l'accueil.

➤ Se rapprocher du camping pour les tarifs.

ASAD – Association de services et d'aide à domicile

> L'ASAD, c'est quoi ?

C'est une association de professionnels spécialisés qui propose des services d'aide à domicile et d'accompagnement, avec des personnes formées et qualifiées.

	Une aide pour la garde des enfants		Une aide pour les travaux de bricolage et de jardinage		Une assistance aux seniors
	Le portage de repas à domicile		Une aide aux tâches ménagères		Une aide dans le handicap et les soins à domicile

L'ASAD Mené Rance met également à votre disposition une équipe spécialisée Alzheimer qui a pour but de maintenir un degré d'autonomie des personnes et d'accompagner la personne aidante dans la prise en charge.

Nos services sont disponibles sur les pays de Dinan, Broons, Collinée, Caulnes et de Plélan le Petit/Plancoët.

Nos interventions se font 7 jours sur 7, 24h sur 24, dimanches et jours fériés compris.

> Des atouts qui font la différence :

- Adaptation à vos besoins au quotidien et sur la durée
- Démarche de prise en charge globale, en totale coordination avec nos partenaires
- Proximité : nous sommes implantés depuis plus de 45 ans sur votre commune et les communes limitrophes
- Souplesse : évaluation gratuite des besoins via une visite à domicile, devis gratuit
- Réactivité : nous intervenons au plus tard dans les 24 h, dans la journée si cela est nécessaire
- Association certifiée Afnor NF311, ce qui est un gage de qualité

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à l'adresse suivante :
14 Rue de la Bise - 22 100 - TADEN 02 96 84 44 88
www.asad-menerance.com - asadmenerance@orange.fr

Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la réglementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.

L'ASAD Mené Rance, c'est aussi des ateliers de prévention, organisés tout au long de l'année, comme par exemple, l'atelier HAPPY TAB (apprendre à utiliser une tablette) démarré en mars dernier pour une durée de 3 mois (tous les jeudis), à destination des plus de 60 ans, qui a remporté un vif succès.

Élections Européennes

Les personnes désireuses de participer au dépouillement en qualité de scrutateur, peuvent se faire connaître auprès de la mairie en appelant le **02 96 87 63 50**

Cette fois, je vote !
26 mai



De nouvelles cartes seront adressées avant les élections.

Dinan Agglomération et votre commune vous accompagnent dans la lutte contre le frelon asiatique



> Le frelon asiatique sort de son hibernation.

Dans notre région, depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante de développement du frelon asiatique « Vespa Velutina », le frelon à pattes jaunes, prédateur d'abeilles. Depuis quelques semaines, les fondatrices, individus femelles créant les nouvelles colonies, sont sorties de leur hibernation pour occuper un nid primaire, pas plus gros qu'un melon, qui est systématiquement positionné sous abri car vulnérable aux intempéries. Il se trouve généralement

sous la charpente bois d'un hangar ou d'un cabanon de jardin, dans le coffre d'un volet roulant, sous des chaises de jardin empilées.

Pour l'été, la colonie part édifier un autre nid aux dimensions nettement plus impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très régulièrement à moins de 4 mètres de hauteur, présentant un danger immédiat de piqûres multiples pour la personne passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Nous vous déconseillons donc de supprimer les nids par vous-même.

> Il faut éliminer tous les nids.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra

en moins de 48 heures. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et votre commune les 50% restants.



Pour plus d'information, contactez votre mairie ou bien Mme Leconte, en charge des espèces invasives à Dinan Agglomération, au **06.64.64.32.71**

VIE CULTURELLE

L'Art au Manoir de la Grand' Cour



> Voilà déjà 5 ans que la mairie soutient le collectif Artnithorynque dans la promotion des artistes bretons.

- Du 15 juin au 13 septembre 2019, vont se succéder, 6 expositions gratuites, regroupant des artistes issus d'univers créatifs différents.

Le Manoir est ouvert tous les jours :

- du 15 au 30 juin de 14 h à 19 h,
- du 01 juillet au 31 août de 11 h à 19 h
- du 01 au 13 septembre de 14 h à 19 h

- La sculpture copine avec la peinture, les arts textiles se dévoilent aux côtés des meubles décorés, l'art de la mosaïque interpelle les graffitis, mais c'est aussi la rencontre d'autres mondes, à travers l'expression de 80 artistes.

- Toujours dans le cadre de l'art au Manoir, il est proposé des visites guidées du Manoir et de l'Église Saint-Pierre, le 25 juillet à 17h00 et le 22 août à 17h00.

- Vendredi 9 août, projection du film « Cinéma Paradiso » à 21h30.

Associations, commerçants, ... Vous souhaitez organiser un évènement sur la commune ?



Un bon nombre de manifestations et d'évènements de nature et d'ampleur variables sont organisés chaque année à Taden. Le rôle du maire est fondamental dans la préparation et l'organisation de ces manifestations en matière de sûreté et de sécurité.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, vous trouverez ci-après la procédure d'instruction des dossiers des évènements pour 2019.

Cette procédure conserve pour objectif, de permettre à l'ensemble des services concernés de s'assurer que le dispositif de sécurité que vous avez prévu est adapté.

Le public à prendre en compte pour l'instruction du dossier est le nombre maximum de personnes accueillies en simultané.

> Procédure à suivre :

➤ 1. Pour les évènements de moins de 1 500 personnes en simultané :

- Pour ces évènements de moins de 1500 personnes vous devez réaliser une déclaration en mairie et à ce titre utiliser le dossier de sécurité.

Le maire s'assurera alors de la conformité du dispositif de sécurité en lien avec les services de la police nationale ou de la gendarmerie et du service départemental d'incendie

et de secours (SDIS). Ces services doivent être informés **un mois avant la date de l'évènement.**

- Attention, certains évènements de moins de 1500 personnes peuvent être soumis à une disposition particulière (ex : feu d'artifice, épreuves sportives, ...) et vous obligent ainsi à réaliser une déclaration en mairie et/ou en préfecture ou sous-préfecture.

➤ 2. Évènement de moins de 5 000 personnes en simultané :

- Les organisateurs du rassemblement doivent adresser un dossier de sécurité complété,

Il incombe au maire de s'assurer de la conformité du dispositif de sécurité, via le dossier de sécurité, en lien avec les services de la police nationale ou de la gendarmerie et du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui devront être destinataires du dossier **au moins deux mois avant la date de l'évènement.**

- Le maire adressera à la sous-préfecture territorialement compétente, une copie du dossier pour information,
- À l'issue de l'instruction, le maire pourra, si nécessaire, prescrire des mesures complémentaires et prendre la décision d'autoriser ou d'interdire l'évènement.

➤ 3. Évènement de plus de 5 000 personnes en simultané :

- Les organisateurs du rassemblement doivent adresser un dossier de sécurité complété,
- Le dossier de sécurité complété sera transmis par le maire à la sous-préfecture territorialement compétente qui est chargée de

l'instruction de la demande.

- Il sera également transmis au service de police ou de gendarmerie compétent ainsi qu'au SDIS,
- Le dossier de sécurité doit être transmis à l'ensemble des acteurs **au moins deux mois avant la date de l'évènement.**
- L'instruction, par la sous-préfecture territorialement compétente, précisera si les mesures de sécurité prévues sont satisfaisantes ou, si nécessaire, les dispositions complémentaires à prévoir pour autoriser la manifestation,
- Il appartiendra alors au maire, de prendre un arrêté d'autorisation ou d'interdiction de la manifestation.



> Documents à compléter :

- Le dossier de sécurité à l'usage des organisateurs
- Le guide de sécurisation des évènements.



Ces documents sont téléchargeables sur le site internet de la mairie : www.taden.fr et/ou, sur le site des services de l'État dans les Côtes-d'Armor www.cotes-darmor.gouv.fr

2009 – 2019, l'école de bowling fête ses 10 ans!

Fondée en 2009 par Jean-Louis DUBERTRAND (décédé en 2016) l'École de bowling, basée au **Bowling Club de la Rance Taden-Dinan**, fête ses 10 ans d'existence. Elle a toujours eu un minimum de 10 jeunes inscrits.

Entraînés dès l'origine par Didier POULAIN, les jeunes pratiquants ont toujours figurés sur les podiums régionaux et inter-régions. En 2015, Julien MAHE a remporté le Jeff de Bruges, premier tournoi européen Jeune en catégorie cadet. L'école, au plus fort de son succès, a compté jusqu'à 21 enfants, répartis en 3 groupes.

Depuis 2016, la formation est assurée par Michel GUEYTE, et l'école dirigée par Didier POULAIN. Les encadrants secondés par Marie ABALÉO, ancienne professeure d'EPS, s'occupent des 11 adhérents, débutants et compétiteurs. Ils ont été récompensés par la 2^{ème} place d'Ethann LANCIEN, benjamin au championnat de France Jeune 2018 à Clermont-Ferrand, et six podiums régionaux.

Pour la saison 2018 / 2019, le championnat de Bretagne compte 5 journées qualificatives avec une finale le 26 mai à Rennes. Après 3 participations, nos jeunes sont bien placés pour figurer sur les plus hautes marches, des Benjamins à Juniors (Voir photo).

« Une petite déception, déplore Michel GUEYTE, nous ne comptons plus de filles dans notre école, depuis



Les 5 jeunes engagés : debout de G à D, Romain LESONGEUR, Max GUERIN et Ethann AVIS devant de G à D, Ethann LANCIEN et Ilan LEFRANCOIS

le départ de nos deux dernières championnes régionales, Enora PITOIS et Marion LEBRETON. Avec notre équipe mixte d'entraîneurs, nous sommes dans l'attente d'une mixité dans nos groupes d'élèves.»

Le président Didier POULAIN déclare « Le financement du Bowling Club de la Rance Taden-Dinan et de son école, est assuré essentiellement par les bénévoles du vide-greniers du 8 mai. La contribution communale (250 €) nous permet de participer au championnat Jeune et à l'achat de matériel éducatif. »

Depuis 2017, la région Bretagne ne dispose plus d'équipe technique régionale Jeune (ETRJ) qui permettait de détecter, former et encadrer leur

progression vers les compétitions nationales et internationales. Le manque de techniciens bénévoles et de subvention publique se fait sentir dans notre sport. Heureusement, notre école est soutenue par l'équipe dirigeante de DINAN BOWLING, particulièrement d'Anthony FABRE, professeur diplômé et ancien membre de l'équipe de France multi-titré. Grâce à leur participation, nous bénéficions d'une aide précieuse pour assurer une formation de qualité.

Pour sa 10^{ème} saison, l'École de bowling espère accrocher une qualification pour les prochains championnats de France, encore à Clermont-Ferrand, ville qui nous porte chance !

Michel Gueyte

> École de bowling nouveau bureau

Le nouveau bureau de l'école de Bowling du Bowling Club de la Rance Taden-Dinan :

Noms prénoms	Fonctions
POULAIN Didier	Président
GUEYTE Michel	Secrétaire
CONNAN Thierry	Trésorier
FAILLA Sébastien	Secrétaire Adjoint Cadre Arbitre
LAURAND Catherine	Trésorière Adjointe

Infos bowling : bowling-club-de-la-rance-taden-dinan.over-blog.com

La vie de nos écoles

L'école du Moulin

> Les élèves de l'école du Moulin à la bibliothèque municipale



Lecture à la bibliothèque

- Les élèves de la classe de GS se rendent une fois par mois à la bibliothèque de TADEN. C'est pour eux une belle façon de découvrir les livres et de découvrir cet espace qui leur est dédié !
- Un grand merci à Annick Le Tirant et Martine Padelou qui nous y accueillent à chaque fois avec beaucoup de gentillesse !
- Les élèves de TPS-PS-MS et de MS-GS s'y rendront en fin d'année scolaire.

> Mardi Gras à l'école



- Mardi 6 mars dernier, les élèves de l'école ont fêté Mardi Gras en venant costumés à l'école !
- Ils ont aussi dégusté de délicieuses crêpes préparées par les parents ! Un grand merci à tous !

Les MS/GS étaient aussi costumés mais nous avons oublié la photo ...

Nathalie Joubin



> À la maternelle, des projets pour agir et s'exprimer

Un projet musique intitulé « Concert'eau » est prévu au printemps pour les trois classes de l'école. Une intervenante de l'école de musique de Plancoët va initier les élèves et leur permettre d'explorer les sons réalisables avec de l'eau.

La lecture entre autre permet de mobiliser le langage dans toutes ses dimensions. La classe de GS fréquente la bibliothèque municipale de TADEN environ une fois par mois.

Les élèves sont accueillis par les bénévoles qui participent activement à leur prise en charge.

- Les classes de TPS/PS/MS et de MS/GS iront au cours de la dernière période de l'année scolaire. Par ailleurs, tous les mardis après-midi, une intervenante de l'association « Lire et faire Lire » intervient à l'école pour proposer aux élèves de GS des lectures d'albums à voix haute.
- En plus des séances régulières

d'activité physique, les élèves de GS bénéficient d'un cycle de piscine de fin avril à fin mai à la piscine des Pommiers de Léhon le jeudi après-midi.

• Enfin, début Juin, pour explorer les animaux et le monde du vivant, les trois classes de l'école maternelle iront visiter en journée la ferme pédagogique de Kémo : sans aucun doute une journée riche en découvertes pour nos petits élèves.

Maryse Percher

> À la découverte du nouveau mode de chauffage de l'école des Forges

A proximité de l'école, les travaux de la chaudière à bois ont débuté courant Février.

Olivier Noel, élu délégué aux travaux et urbanisme, est venu présenter aux classes de CM1 et CM2 le projet de cette chaufferie. A l'aide d'un diaporama, il a exposé l'étude préalable menée par la commune ainsi que les grandes phases du chantier. Avec pédagogie, il a pu montrer aux élèves tout l'intérêt de ce mode de chauffage et particulièrement le sens collectif de l'utilisation des énergies renouvelables pour les générations futures.

Maryse Percher



Présentation de la chaudière à bois



> Inscriptions 2019-2020 - Ecole du Moulin / Ecole des Forges

- Si vous venez d'emménager sur la commune,
- Si vous avez en enfant né en 2016,
- Inscrivez vos enfants dès maintenant pour la rentrée scolaire 2019 / 2020

Vous pouvez venir dès maintenant à l'accueil de la mairie pour inscrire votre enfant.

Pour scolariser un enfant, il y a deux démarches à faire :

➤ **Auprès de la Mairie :** vous devez vous présenter avec trois documents :

- Le livret de famille
- Le carnet de santé de l'enfant
- Le certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés et arrivant d'une autre école

➤ **Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter :**

Par Tél : 02 96 87 63 50 ou par mail : contact.mairie@taden.fr

- **Auprès des écoles concernées :**
- Ecole des Forges au Bourg de Trélat pour les classes CP au CM2

- Ecole du Moulin au Bourg de Taden pour les classes de maternelle

➤ **Les coordonnées des directions :** adresses, mails, téléphones sont sur le site de la mairie de TADEN. :

www.taden.fr

➤ Les enfants nés en 2017 peuvent être inscrits à l'école dès maintenant. Renseignez-vous auprès de la mairie et prenez rendez-vous auprès de :

Mme Joubin – Directrice de l'école Maternelle du Moulin au 02 96 39 49 82

L'école des Forges

> Les élèves de l'école des Forges questionnent le monde ...



Depuis déjà quelques années, les enseignants proposent aux élèves de l'École des Forges des activités qui les amènent à se questionner sur leur environnement et le monde dans lequel ils évoluent.

Depuis 2016, l'école maintient une dynamique autour du Développement Durable.

Le 1^{er} mars dernier, les classes de cycle 3 ont participé au Festival Natu'armor avec l'intervention d'anciens marins Terre Neuvas dans les classes. Forts de leurs expériences maritimes, ils ont exposé l'importance de l'équilibre nécessaire entre la pêche et la préservation des espèces. Sur un mode plus ludique, une séance d'apprentissage des nœuds marins a été très appréciée des enfants.



Apprentissage des nœuds marins



➤ Pour aborder le sujet de la gestion de l'eau, une journée sera consacrée à la visite d'une usine d'eau potable à Bobital ainsi que la station d'épuration de Lanvallay. Ces sorties permettront d'explorer avec les élèves l'importance de cette précieuse ressource.

➤ Dans le même esprit de découverte éducative, les enseignants ont décidé d'inscrire l'école des Forges au concours «**Se Construire Citoyen**», organisé par les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN).

Ce concours national propose aux élèves de réfléchir collectivement sur des sujets de société. Après différents temps d'échanges, les enfants ont choisi trois grands thèmes :

la coopération et l'ouverture aux autres, le développement durable et la citoyenneté.

➤ Pour chacun de ces domaines, deux questions sont posées : que fait-on déjà aujourd'hui à l'école ... ? et que pouvons nous faire de plus ... ?

➤ Motivés, les élèves échangent entre eux et les réunions des délégués se traduisent par des propositions concrètes et permanentes. De petites actions dans l'école telles que la gestion des lumières dans les salles, le nettoyage des déchets dans la cour et la participation à la « semaine contre le racisme » ont déjà été engagées.

➤ D'autres temps forts sont programmés : début mai deux

classes vont se déplacer sur une plage malouine pour une opération « ramassage des déchets ».

➤ Dans un registre plus artistique, et avec l'aide d'un papa compétent dans ce domaine, les élèves de CM² vont réaliser un court métrage. Le point de départ de leur réalisation sera le macaron « **La Mer commence ici. Ne rien jeter** », emblème de la campagne de sensibilisation à la pollution maritime, initié par Cœur Emeraude.

➤ Mr Gasnier, DDEN de notre circonscription, suit attentivement toutes les actions menées. Nos citoyens en herbe ont de belles perspectives et se montrent déjà de véritables citoyens du monde.

> Le projet « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »

Depuis Décembre 2017, les services de la restauration scolaire de la commune se mobilisent pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

➤ Soutenu par Laura Hervé, chargée de mission à Dinan Agglomération, les agents scolaires et la municipalité multiplient les actions pour améliorer la gestion des repas : adapter les quantités et les grammages servis, proposer les fruits en quartiers, associer les enfants au choix des menus etc ...

➤ Fin janvier 2019, durant une semaine, les déchets issus de la cantine ont été triés et pesés.

➤ Les résultats sont encourageants : en une année le gaspillage a diminué de 20 %. Néanmoins les efforts sont à poursuivre. Au self de l'école des Forges, une table de débarrasage va permettre aux enfants de vider leur plateau eux-mêmes et de participer au tri des déchets.

➤ Les parents d'élèves de la commission « menus » sont venus observer dans chaque cantine comment se déroulaient le temps du repas. L'accompagnement de Dinan Agglomération et les échanges entre parents, agents scolaires, responsable de cuisine ont permis de mener ce projet et envisager de nouvelles actions pour continuer à réduire ce gaspillage.

Maryse Percher

Toutes les informations concernant ce projet sont sur le site de la mairie – onglet « menus scolaires » www.taden.fr



Classe Moyenne Section



Les parents d'élèves à la cantine de l'école maternelle



Laura Hervé et sa collègue pour la semaine de la pesée

Le Bois d'Avaugour

Le site des bois et landes d'Avaugour occupe une vaste dépression du haut bassin du Frémur. Acquis par l'armée en 1969 pour en faire un champ de manœuvre, il est désormais propriété du SMPRB (Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie, gestionnaire de l'Usine de Valorisation Énergétique de TADEN).

Au vu de son étendue, de la diversité de ses habitats, de la présence d'espèces rares tant végétales qu'animales, le site a été reconnu dès 2001 comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Dans l'optique de sa labellisation en Réserve Naturelle Régionale, le SMPRB a mandaté Cœur Émeraude

pour parfaire le diagnostic écologique du site et établir un plan de gestion conservatoire pérenne des landes et bois.

Les modalités de la visite (horaires, stationnement...) vous seront communiquées par le biais de la presse et du site internet de la commune. Soyez attentifs...

Espaces naturels d'Avaugour

Dans le cadre de la journée mondiale de la biodiversité, entre landes humides et boisements, venez découvrir les Espaces naturels d'Avaugour.

Rendez-vous le 25 mai après-midi !

Du nouveau à Taden

Séances de Jin Shin Jyutsu, le Reiki et la sonothérapie

Séances corporelles énergétiques, avec le Jin Shin Jyutsu, le Reiki et la sonothérapie 3 rue du Petit Paris, au Centre d'affaires La Garaye.



Stéfanny PRIÉ
06 27 23 83 41
stefanny@artsreunis.fr

Toutes les infos horaires et tarifs sur :
www.artsreunis.fr
Stéfanny Prié
06 27 23 83 41



Une bonne nuit réparatrice...



Créée en 1993, l'enseigne était déjà présente en Bretagne sur les sites de Vannes, Pleumeleuc, Vern sur Seiche, Bain de Bretagne et Crozon.

LA HALLE AU SOMMEIL a ouvert son 60^{ème} magasin à Taden, rue du bois Didais Zone Cap Rance, le 16 janvier 2019, près d'Intermarché et de Méga+. C'est dans la région lyonnaise (à Salaise sur Sanne dans l'Isère plus précisément), son lieu d'origine, ainsi que dans la région montpelliéraine que l'on trouve les plus fortes concentrations avec pas moins de 10 magasins à chaque fois. La devise en est «Du discount, des marques, de l'excellence».



Cette chaîne est spécialisée uniquement dans la vente de matelas, sommiers, lits relaxation, canapés convertibles, bz, clic clac, salons d'angle, linge de lits, oreillers et accessoires. Tous les produits sont de grandes marques, systématiquement fabriqués en France à la commande et sur mesure. La reprise des anciennes literies et la mise à disposition d'un véhicule font parties des prestations proposées.

Quelques semaines après l'ouverture les voyants sont au vert si l'on en croit Léonard BRAULT le responsable du site. Son dynamisme associé à la

compétence de l'expérimentée Alissia son assistante laissent présager un avenir serein.



Léonard BRAULT le responsable du site et Alissia son assistante

Avant de prendre en main les destinées de LA HALLE AU SOMMEIL de Taden, Léonard, a à son actif vingt années de responsable de magasin dans différentes enseignes. Quant à Alissia, elle a travaillé dans des magasins à Saint-Brieuc, Saint-Malo et Rennes.

Charles Boivin

Contact :
02 96 86 98 48 ou
www.halleausommeil.fr
Horaires : lundi de 14h à 19h
et du mardi au samedi
10h à 12h30 et 14h à 19h

AMEX : La menuiserie connectée...



AMEX (Aménagement Menuiserie Extérieure). Cette jeune entreprise a vu le jour à Taden au début de l'année 2019. Elle est la résultante du travail d'un tadençais à l'aube de ses quarante ans : Cédric LUCAS.

Un long parcours professionnel varié lui a permis d'acquérir toutes les connaissances nécessaires pour monter sa propre affaire. Une formation initiale de menuisier au CFA d'Aucaleuc suivi après quelques

années de monteur ont laissé place à des postes à responsabilité tels que la gestion d'un service SAV, pour finir responsable d'agence. Dans ce dernier emploi, Cédric avait six salariés à gérer avec le développement et le suivi de clientèle.

La zone d'intervention d'AMEX couvre Dinan, Dinard, St Malo, Rennes, etc. Spécialiste du sur-mesure, de la domotique et du dépannage, Cédric LUCAS propose la fourniture et le montage de portes, fenêtres, stores, portails, pergolas, terrasses, garde-corps, parquets.... Il maîtrise aisément le bois, l'aluminium, le pvc, le composite..., mais aussi le dépannage des motorisations pour les portails automatiques, les portes de garage, les stores et les volets roulants.

Les systèmes derniers cris proposés permettent, par exemple, de piloter et contrôler l'ouverture et la fermeture de vos stores avec votre téléphone ou votre tablette depuis votre lieu de

vacances. Outre les stores, la gestion des éclairages pourra y être intégrée pour simuler votre présence chez vous dans le but de repousser les tentatives de vols.

Après trois mois d'activité, les compétences d'AMEX sont déjà professionnellement validées avec l'obtention du label RGE QUALIBAT reconnu par le Grenelle de l'environnement.

Ce prestigieux label est attribué par un organisme national indépendant à l'issue d'une évaluation rigoureuse des capacités techniques, humaines et financières. Pour les clients c'est un gage de qualité de sérieux et de confiance.

Charles Boivin

Contact :
www.amex-menuiseries.fr
Téléphone : 06 45 24 96 74



MVTP : de père en fils...



MVTP (Marcel Voisin Travaux Public). C'est suite à une reconversion professionnelle totale, qu'en 1978 Marcel VOISIN achète un tractopelle et crée sa propre entreprise de terrassement sur la commune d'Aucaleuc.

En 2002, l'entreprise spécialisée en travaux publics et récupération des déchets est rachetée par Jean-François COURTEL, elle compte alors six salariés. Un premier déménagement

en 2007 conduit MVTP vers la commune de Trélivan.

2017 est une année marquante avec l'arrivée de Grégoire, le fils de Jean-François, dans l'entreprise et la vente de sa branche déchets à HERVÉ ENVIRONNEMENT, basé sur le même site. Cette cession conduira à un nouveau déménagement.

Jean-François COURTEL, approchant l'âge de la retraite cède son affaire à son fils l'année suivante. La passation se fait en douceur car il reste salarié de l'entreprise pour quelques mois. Grégoire, à peine la trentaine, breton et fier de l'être, profite de ses expériences professionnelles pour diriger MVTP. Avant d'en arriver là, son parcours passe par un emploi de salarié dans l'énergie nucléaire et pétrolière en France et en Afrique puis un poste de responsable des opérations dans une startup spécialisée dans le nautisme. Séduit par l'attractivité et la visibilité de la zone des Alleux de Taden, le jeune dirigeant et toute son équipe prennent possession de leur locaux flamboyants

neufs, au 9 rue de la Tramontane, en janvier 2019. Les 1000m² de bâtiment, dont 200 de bureau, sont implantés sur un terrain de près d'un hectare. MVTP est passé en deux ans de 16 à 24 salariés grâce à de nombreux marchés porteurs. La majorité du chiffre d'affaire se fait avec GRDF, ENEDIS et les collectivités dans un rayon de 50 à 70 km. Les clients privés ne représentent qu'une petite partie de l'activité.

Les domaines d'intervention tournent autour de la voirie et réseaux divers, la location de machines avec chauffeurs, pelleteuses, tractopelles, aspiratrices pour percement de tranchées, etc.

Charles Boivin

Contact :
accueil@mvtp.fr
Téléphone : 02 96 29 57 84



Dinan Agglomération vous accompagne pour vos projets de rénovation de votre logement

> Le saviez-vous ?

Dinan Agglomération accompagne tous les particuliers qui souhaitent réaliser des économies d'énergie dans leur logement.

Conseils, astuces et informations

Un meilleur confort dans le logement peut passer par :

- Les petits gestes du quotidien ;
- Des équipements tout simples pour la maison ;
- Par tous les types de travaux de rénovation ;
- La construction neuve.

Votre Espace Info Energie devient conseiller FAIRE avec Dinan Agglomération



L'Espace INFO→ÉNERGIE devient **Faire avec Dinan Agglomération.**

Votre conseiller FAIRE devient votre interlocuteur privilégié et peut sur RDV, vous conseiller par téléphone ou par mail.

> Poser les bases de la réussite de son projet

Un projet de logement donne lieu à une multitude de questions pour lesquels les réponses sont disséminées chez différents intervenants : artisans,

banques, constructeurs, notaires... Dinan Agglomération vous oriente et vous facilite les démarches.

Le conseiller **FAIRE** est un professionnel qualifié sur les questions d'habitat. Il est objectif et complètement neutre. Son rôle est de vous aider à prendre les bonnes décisions pour votre logement, en évitant les mauvaises surprises.

Il vous apporte des conseils techniques gratuits et indépendants sur les techniques de construction, de rénovation, d'isolation thermiques, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance ou encore l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Des astuces pour diminuer vos consommations énergétiques vous sont aussi transmises ainsi que des informations sur les aides financières mobilisables et les réductions d'impôts.

Pour tout projet, que ce soit d'achat, de construction ou de rénovation, venez rencontrer votre conseiller. Se poser toutes les questions avant, c'est poser les bases de la réussite de son projet.

> Vous avez dit « aides financières » ?

Que ce soit au niveau national, régional ou même local, vous avez pu entendre parler des aides de l'Agence

Nationale de l'habitat (Anah), du crédit d'impôts, des certificats d'économies d'énergie. Il n'est pas toujours facile d'y voir clair et de savoir à quelle porte frapper.

Votre conseiller **FAIRE** vous accompagne aussi dans la partie financement de votre projet en vous expliquant quelles sont les soutiens financiers possibles et les démarches à faire selon votre projet.

Il est également votre premier interlocuteur pour les aides mises place par votre Agglomération. En soutient aux propriétaires, occupants et bailleurs, Dinan Agglomération met à votre disposition des aides financières avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat pour les travaux permettant :

- d'adapter le logement au maintien de l'autonomie et au handicap
- des économies d'énergie
- la rénovation d'un logement dégradé.

Ces aides sont cumulables avec les réductions d'impôts et les avantages fiscaux.

Un professionnel peut vous accompagner gratuitement dans le montage du dossier de subvention.

Ces travaux peuvent être subventionnés de 35 % à 50 %.

Le montant des travaux étant plafonné à 20 000 € HT ou 50 000 € HT selon la nature des travaux.

Pour toutes informations, prenez RDV avec un conseiller



au 02 96 87 42 44 - infoenergie@dinan-agglomeration.fr

Siège de Dinan Agglomération - 8 boulevard Simone Veil 22100 DINAN

« Ici commence l'estuaire de la Rance » > Les bouches d'égout ne sont pas des poubelles !

À Taden, comme dans la grande majorité des communes françaises, les eaux de pluie finissent en mer. En effet, on oublie vite que lorsque la pluie se met à tomber dans nos rues, elle passe par des canalisations sous la chaussée et finit irrémédiablement dans le milieu naturel - cours d'eau, rivière, fleuve et mer - en emportant tout ce qui trouve sur son passage, cailloux, tâches d'huile ou d'essence, déjections canines et autres micro- et macrodéchets.



Les conséquences sur les cours d'eau et in fine sur le littoral sont nombreuses : pollution bactériologique et chimique, présence de macrodéchets sur les plages et dans la laisse* de mer, etc.

Une campagne de communication, financée par l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et CCEUR Emeraude, a été lancée sur notre commune et les autres communes des bords de Rance afin de

sensibiliser à cette problématique du quotidien en installant des macarons près des avaloirs d'eaux pluviales avec la mention : « **La mer commence ici** », principe valable pour tout le territoire du futur Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude.

À l'heure où environ 80% des débris retrouvés dans les océans sont d'origine terrestre, cette campagne de sensibilisation est le moyen de rappeler qu'un déchet, liquide ou solide, jeté dans les égouts est un déchet retrouvé sur la plage !

* : accumulation par la mer de débris naturels (coquillages, tests d'oursin, algues arrachées, éponges, os de seiche ou de calmar, œufs...)

INFOS DIVERSES

Sauv Life, une application qui aide à sauver des vies

> Sauv Live, c'est quoi ?



SAUVLIFE est une application gratuite, composée d'une communauté de citoyens volontaires, à la disposition des SAMU et des pompiers.

En France 40 000 à 60 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque dont 1/3 des victimes ont moins de 55 ans.

Les secours organisés mettent en moyenne 13 minutes pour arriver, l'objectif de notre association est de réduire ce délai en faisant intervenir

des « citoyens sauveteurs ».

Pour gagner de la survie au profit des milliers de victimes par an, des communautés de citoyens appelés « Citoyens Sauveteurs Relais du Samu » composés de bénévoles (retraités, élus locaux, citoyens, etc) afin d'intervenir avant l'arrivée des secours organisés pour pratiquer les gestes d'urgence et maintenir les fonctions vitales de la victime.

Ces communautés de citoyens

volontaires doivent être coordonnées et piloter par les SAMU, via notre application Smartphone « Sauv Life ».

Une Version 2 de l'application est en préparation. Elle sera améliorée avec de nouvelles fonctionnalités et la couverture sera étendue dans différentes régions...

Tous ensemble nous pouvons y arriver !

Merci par avance de votre aide.

Docteur Lionel LAMHAUT
Président de l'Association



Hôpital de DINAN : Obsession budgétaire ou offre de soins ?





CENTRE HOSPITALIER
René Ploven

- Services administratifs
- Pôle Femme-Enfant
Gynéco-Obstétrique
Pédiatrie
- Pôle Gériatrie
Court séjour Gériatrique
Soins de Suites et de Réadaptation A - SSR A
- Pôle Médecine
Addictologie
Cardiologie
Endocrinologie
Gastro-entérologie
Hôpital de semaine et hôpital de jour multi-disciplinaire
Médecine générale
Pneumologie
Rhumatologie
Unité de Diagnostic et d'Orientation - UDO
Unité de proximité AVC
- Pôle Médico-Technique
Radiologie IRM Scanner
Consultations externes
Pharmacie
Laboratoire
Rééducation fonctionnelle
Assistants sociales
- Pôle Urgence-Anesthésie
Bloc Opératoire
Unité d'Hospitalisation de Très Courte Durée - UHTCD
Unité de Soins Continus - USC

Les difficultés financières des hôpitaux ne datent pas d'hier. Elles sont la résultante de plusieurs raisons : En cause, les 35 heures qui ont nécessité un recrutement de personnel qualifié dans toutes les catégories, la démographie médicale qui oblige chaque établissement hospitalier à rechercher des médecins intérimaires (pour 2018 l'hôpital de DINAN a chiffré la dépense supplémentaire à 1.4M €), l'augmentation de l'espérance de vie et des maladies chroniques dégénératives qui les accompagnent, impactent le budget. De plus pour DINAN, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) a supprimé la chirurgie et d'autres gestes médicaux à fortes valeurs ajoutées.

Dans ces conditions les indemnités remboursées par les Caisses ne suffisent plus au point de dire que le financement de l'Hôpital public est arrivé à bout de souffle.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le Ministère de la Santé a souhaité une graduation des soins sur chaque territoire. Ainsi le GHT - Groupement Hospitalier de Territoire Rance Emeraude est sensé participer à cette démarche "volontaire".

> FUSION avec l'Hôpital de Saint Malo ou pas ?

L'Hôpital de DINAN a lié, depuis plus de 10 ans, des coopérations avec Saint-Malo et le CHU de Rennes pour mieux sécuriser le suivi des patients. Sous la volonté de l'ARS les 3 établissements publics Saint Malo, Dinan et Cancale ont formé le Groupement Hospitalier de Territoire.

Ce regroupement a mis à mal la coopération naturelle avec la Polyclinique de la RANCE. Dans la prochaine loi «SANTÉ 2022» il est pourtant prévu pour objectif de décloisonner l'organisation des soins en favorisant les coopérations en proximité Hôpital Public et Hôpital Privé. À DINAN, les ELUS avaient anticipé la rationalisation des soins en implantant la Polyclinique de la Rance jumelée à l'Hôpital.

La fusion n'est pas l'unique solution pour résoudre les déficits des 2 Etablissements Saint Malo et Dinan. Aujourd'hui les médecins de DINAN et de SAINT-MALO n'ont pas réussi à fonder un projet médical équilibré. De même les membres du Conseil de Surveillance de DINAN ont boycotté



plusieurs réunions en 2018 en signe de solidarité. Le processus est grippé. C'est peut-être l'arrivée d'un nouveau Directeur à ARS et aussi d'un nouveau directeur en MAI à la tête du GHT qui nous l'espérons, trouveront une feuille de mission à la hauteur des espérances de chacun. Si les orientations sont irrecevables pour DINAN, Didier LECHIEN Maire de DINAN a affirmé que les ÉLUS voteraient contre la fusion.

> Suppression de la maternité

Tout d'abord il faut immédiatement contredire cette information. Tous les services accompagnant les futures Mamans fonctionnent normalement. A DINAN le chiffre des naissances se stabilise dans un contexte national en baisse. En 2019, il est attendu 700 naissances. Ce chiffre n'est pas représentatif car le nombre des naissances sur notre territoire est largement supérieur. Il est donc urgent de se focaliser sur un service en pointe pour éviter les fuites vers d'autres établissements. Les personnels (Médecins accoucheurs, les 12 Sages-Femmes, les puéricultrices) ont été outragés par les propos rapportés dans la presse.

L'abrogation de la maternité «accouchante» entraînerait la disparition de certains services de l'Hôpital de DINAN comme les URGENCES de nuit. Devant le Conseil de surveillance, le directeur de l'ARS a contredit cette suggestion venant du Médecin Chef du service malouin.

> Avenir de l'hôpital de Dinan

Il ne faut pas se laisser enfermer dans des préconisations qui évoluent en fonction des gouvernements. Par contre la SANTÉ comme les autres activités économiques changent. Par exemple, le coût des matériels avec l'entrée du numérique a impacté les budgets. Pour information, Il y a 10 ans le budget de l'Hôpital de DINAN était en équilibre.

La modernisation est aussi une condition pour retenir des jeunes médecins. Le patient a aussi évolué et aujourd'hui le médecin généraliste s'entoure de spécialistes pour confirmer un diagnostic. C'est donc tout le parcours de soins qui subit des hausses budgétaires. Par conséquent le Ministère de la Santé veut s'orienter vers une tarification au forfait et réduire la tarification à

l'activité pratiquée aujourd'hui. Cette mesure doit donner du souffle aux Hôpitaux Publics.

L'autre grande idée, pour pallier à toutes les difficultés des hôpitaux, est de construire par territoire une graduation des soins en 4 catégories ascensionnelles : les maisons de SANTÉ, les hôpitaux de proximité, les hôpitaux de référence et les CHU. Il reste à l'hôpital de DINAN de revendiquer une place dans cette hiérarchie car il n'est pas acceptable que l'Hôpital de SAINT MALO soit l'hôpital de référence et DINAN, l'hôpital de proximité.

D'après le texte un hôpital de proximité ne comprend pas de Maternité « accouchante » ni de service d'Urgences.

À la demande des syndicats une motion pour la défense de l'hôpital de DINAN est proposée aux votes des Conseils Municipaux.

Gérard Henry



Un Espace Famille, dédié à toutes vos démarches

Depuis quelques semaines, à l'Abord'âges a mis en place son Portail Famille. Plus pratique, plus rapide, et complètement adapté, cette plateforme en ligne, est destinée aux parents utilisant les crèches ou accueils de loisirs de la SCOP et a pour but de vous simplifier la vie.

Concrètement voici les possibilités qu'offre ce nouvel outil :

> Si votre enfant fréquente l'une de nos crèches ? Vous pourrez :

- Gérer les plannings de fréquentation de crèche de votre bébé
- Modifier vos informations (coordonnées...)
- Consulter vos factures, les imprimer, les payer
- Obtenir différentes informations (menus, sorties...)

> Si votre enfant fréquente l'ALSH ? Vous pourrez :

- Inscrire votre enfant les mercredis et/ou samedis et pour les vacances
- Modifier vos informations (coordonnées...)
- Consulter vos factures, les imprimer, les payer
- Obtenir différentes informations (menus, programmes d'activités...)

> Si votre enfant fréquente l'accueil périscolaire ? Vous pourrez :

- Modifier vos informations (coordonnées...)
- Consulter vos factures, les imprimer, les payer

> Quelle démarche dois-je faire pour obtenir mes identifiants ?

2 conditions pour accéder au portail famille :

- Avoir été inscrit au moins une fois à l'Abord'âges
- Nous communiquer une adresse mail valide

Ensuite, sur simple appel au 0 806 700 200, ou par mail à contact@alabordages.com, vous pouvez faire la demande d'identifiants. Quelques jours plus tard, vous recevrez un mail automatique avec vos codes. C'est aussi simple que ça !

Les séjours et mini-camps d'été : en route pour Guerlédan !

Descente en rappel, cirque, rando, équitation, musique, cours de survie, VTT, cuisine... Vous l'aurez compris, les mini-camps de l'été seront aussi intenses qu'éclectiques !

Cet été, on change de formule et on établit notre camp de base au Lac de Guerlédan. Sur des périodes allant de 4 à 7 jours, et par tranche d'âges de 6 à 8 ans ou de 9 à 12 ans, sans oublier les ados, les enfants vont découvrir les plaisirs des séjours et mini-camps ! Autonomie, vie en collectivité, respect de l'autre, en somme une belle aventure sur fond de valeurs et d'apprentissage. La quinzaine de mini-camps

proposée sera encadrée par les animateurs d'à l'Abord'âges et les professionnels de la Base Départementale de Plein Air du Lac de Guerlédan.

Début des hostilités le 1^{er} juillet pour les ados, qui feront le plein de sensations fortes !

L'escalade et la descente en rappel seront une des activités proposées.



Tout le programme sur
www.alabordages.com

Un spectacle de marionnettes créé par l'école d'animateurs, en tournée à la crèche et à l'ALSH !

« Fleur a perdu son doudou Caramel... Heureusement lors de sa recherche, elle va croiser le lapin Eclair qui va l'aider à le retrouver ! »

Voilà comment débute ce spectacle plein de douceur, que les animateurs ont monté de toutes pièces. L'histoire, les marionnettes, les décors, la mise en scène... tout a été imaginé par les animateurs, en formation à l'Abord'âges depuis septembre.



La Gertrude a captivé les enfants, avec l'histoire de Fleur.

Les techniques de marionnettes se succèdent pour les faire découvrir aux enfants : Marionnettes à doigts, une Gertrude, les Têtes dans le trou, le Théâtre d'ombre, les Marionnettes à cônes.

Un spectacle qui aura été joué à 4 reprises pour les petits de la crèche de Taden, mais également dans d'autres crèches d'à l'Abord'âges, et auprès des enfants qui fréquentent l'ALSH. Dans le cadre de leur apprentissage les animateurs sont



Fleur est vraiment triste, le lapin Eclair va donc l'aider à retrouver son doudou.

actuellement en train de mettre sur pied une mise en scène totalement dingue et pleine de surprise pour le dernier mercredi de la période scolaire, le 3 juillet. Une journée à ne pas manquer !!!

Amélie Brouazin - Chargée de communication
2 chemin de la crèche - 0 806 700 200
contact@alabordages.com - www.alabordages.com

Trophée D'Armor 2019

> Rendez-vous à la cale
de Taden pour 3,7 km
de défi de la Rance !

Les 9 & 10
juin 2019 !

Venez
nombreux ! 😊



Nos assistantes maternelles ...

Une nouvelle fois, plusieurs d'entre elles se sont retrouvées à la salle Neuville pour fêter Noël avec les enfants. Après la lecture de contes, les assistantes maternelles ont partagé un goûter avec pour fond musical des chants de circonstance ... « Petit Papa Noël et Vive le Vent » repris en chœur par les « moyens » et les « grands », sous le regard interrogatif des plus « petits » ... Un moment de convivialité toujours très apprécié par tous ...

D'autres rencontres sont prévues au cours de l'année : chasse aux œufs à Pâques, activités et jeux dans la cour du Manoir début Juillet, sans oublier le rendez-vous mensuel à la bibliothèque de Taden.

Pour rappel ... La liste et les coordonnées des assistantes maternelles sont disponibles sur le site de la commune : www.taden.fr



Assistants maternelles à la Bibliothèque de Taden



Goûter de Noël des Assitantes Maternelles : lecture

Actuellement, une dizaine d'assistants maternelles sont actives, réparties sur différents secteurs géographiques : le bourg de Taden, derrière Les Gavottes, le bourg de Trélat etc ...

Agréées et formées par la P.M.I. (Service de Protection Maternelle Infantile) du Conseil Départemental, elles prennent en charge vos « pitchouns » de 3 mois jusqu'à leur scolarisation ainsi que sur les temps périscolaire.

N'hésitez pas à vous renseigner et à les contacter !

Dinan Agglomération a créé les « Eaux de Dinan » sur le secteur « Est » de son territoire, dont TADEN

Dinan Agglomération, lors du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2018, a opté pour la création d'une SEMOP (société d'économie mixte à opération unique, 40% public, 60% privé) pour la gestion déléguée, dès le 1^{er} janvier 2019, de l'eau potable et de l'assainissement sur le secteur «Est» de son territoire (Aucaleuc, Bobital, Brusvily, Calorguen, Commune nouvelle de Dinan, Evran, Lanvallay, La Vicomte sur Rance, Le Hinglé, Le Quiou, Les Champs Géaux, Pleudihen sur Rance, Quévert, Saint Carné, Saint-André-des-Eaux, Saint-Hélen, Saint-Judoce, Saint-Maden, Saint-Juvat, Saint Samson sur Rance, Taden, Tréfumel, Trélivan Trévron, Plouasne, Vildé Guingalan).

> Cette création est une première en Bretagne dans ce domaine.

Le choix de ce mode de gestion par Dinan Agglomération répond à sa

volonté :

- de créer une société avec un opérateur économique privé et, en conséquence, de disposer des performances et de la technicité reconnue des acteurs de l'eau et de l'assainissement,
- de garantir une gouvernance transparente et active. La collectivité publique est en effet très étroitement associée à la gestion du service et la présidence du conseil d'administration est assurée par le Président de Dinan Agglomération. L'appel d'offres n'a pas retenu un mais... **deux opérateurs économiques** :

Véolia pour l'eau potable et **la Saur** pour l'assainissement. Ce sont donc deux SEMOP qui ont été créées pour une durée de 7 ans. Elles forment les «Eaux de Dinan» avec une déclinaison «Eaux de Dinan - eau potable» et «Eaux de Dinan - assainissement» et elles vont bientôt partager un lieu commun pour accueillir les usagers.

> Quels gains pour les usagers ?

Si le passage de relais entre la SEDUD, notre ancien prestataire et les SEMOP a été un peu laborieux sur le plan administratif, la structure «Eaux de Dinan» aura des avantages financiers non négligeables pour l'utilisateur :

- Division par deux du prix des 30 premiers m³.
- Au-delà des 30 m³, il y aura également une baisse, toutefois moins significative (un peu moins de 10 %) dès lors que la consommation annuelle reste en deçà des 80 m³.

L'utilisateur ne recevra qu'une facture. Véolia, prestataire pour l'eau potable, gèrera la facturation pour la Saur.

Contacts :

Eaux de Dinan – Eau potable :
09 69 32 35 29
Eaux de Dinan – Assainissement :
02 96 87 96 09

INFOS PRATIQUES

Nouvelles informations tri sélectif

Nouvelles consignes de tri sélectif à consulter sur www.taden.fr, rubrique Infos pratiques => Déchetteries.

Documents à télécharger : Mémo tri et FAQ nouvelles consignes de tri.



Jours de collecte des ordures menageres et des emballages recyclables pour la commune de Taden

* : semaine impaire

Voie	Jours de collecte des ordures menageres	Jours de collecte des emballages recyclables	Voie	Jours de collecte des ordures menageres	Jours de collecte des emballages recyclables
BEAUREGARD	Lundi 5h/12h	Jeudi 5h/12h *	LA PETITE PREVOTAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
BELAIR	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LA PICHONNAIS	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
BELLE ISLE	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LA POMMERAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
BOURG	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LA PONTAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
CARHEIL	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LA PRAIRIE	Lundi 5h/12h	Jeudi 5h/12h *
CHE DES LAVANDIERES	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LA RABINE NEUVE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
DOMBRIAND	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LA RAUDAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
IMP DU BOCAGE	Apport volontaire	Apport volontaire	LA RICHARDAIS	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
IMPASSE DES GREVES	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LA RIGOMAN	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
IMPASSE DES MARIERES	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LA ROBARDAIS	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
L'ASILE DES PECHEURS	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LA SALLE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
L'AVAUGOUR	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LA TOISE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA BILLARDAIS DES ALLEUX	Mercredi 5h/12h	Mercredi 12h/19h	LA TOUCHE CHEVRET	Lundi 5h/12h	Jeudi 5h/12h *
LA BONNELAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LA VALLEE SUR L'ETANG	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
LA BOUHOUDAIS	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LA VILLE APPOLINE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA BOURDONNAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LA VILLE MALARD	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA CALE	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LA VILLENEUVE	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
LA CONNINAIS	Apport volontaire	Apport volontaire	LAUNAY	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA COUCHAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LE BAS CHENAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA CROIX CHAUDRON	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LE BOIS DE LA PRE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA FOUCHERAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LE CHENE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA GARAYE	Mercredi 5h/12h	Mercredi 12h/19h	LE CHENE BRULE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA GOUPILLERE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LE CLOS DES ALLEUX	Mercredi 5h/12h	Mercredi 12h/19h
LA GRAND COUR	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LE COUDRAY	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA GRAND VILLE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LE COURTEL DE BEAUREGARD	Lundi 5h/12h	Jeudi 5h/12h *
LA GRANDE ALLEE	Lundi 5h/12h	Jeudi 5h/12h *	LE COUVENT	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
LA GRANDE LANDE	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LE DOMAINE	Lundi 5h/12h	Jeudi 5h/12h *
LA GRANDE PREVOTAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LE GRAND BOIS MENE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA GROMMERAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LE HAUT COUDRAY	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA HALLERAIS	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LE HAUT DU BOIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA HAUTE PONTAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LE JARDIN DES ALLEUX	Mercredi 5h/12h	Mercredi 12h/19h
LA HAYE	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LE MOULIN DU MOTAY	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
LA HUAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LE PARC	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA JANNAIE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LE PETIT BOIS MENE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA JOSSAIE	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LE PORTAIL	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA JUGONNAIE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LE ROCHER	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA MARRE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LEVAL DORE	Apport volontaire	Apport volontaire
LA MARRE RICHARD	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LEVAL MENARD	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
LA MENARDAIS	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	LES AUBRIAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA MEREILLE	Mercredi 5h/12h	Mercredi 12h/19h	LES BOIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA METAIRIE D'HAUT	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LES CHAMPS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LA METTRIE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LES COTEAUX DE BEAUREGARD	Lundi 5h/12h	Jeudi 5h/12h *
LA MOISENIE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	LES GRANDES TOUCHES	Lundi 5h/12h	Jeudi 5h/12h *
LA PENEZAIS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h			

* : semaine impaire

Voie	Jours de collecte des ordures menageres	Jours de collecte des emballages recyclables	Voie	Jours de collecte des ordures menageres	Jours de collecte des emballages recyclables
LES GRANDS CHAMPS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	RUE DE LA PROVIDENCE	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
LES JARDINS DE PREVAL	Mercredi 5h/12h	Mercredi 12h/19h	RUE DE LA RABINE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LES JARDINS DETRELAT	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	RUE DE LA ROBARDAIS	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
LES LANDES BASSES	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	RUE DE LA VILLE AU COMPTE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
LES MELIERS	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	RUE DE MONTPERTUIS	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
LES PORTES	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	RUE DES GREVES	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
LES TAILLES	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	RUE DES MARIERES	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
LOC MARIA	Lundi 5h/12h	Jeudi 5h/12h *	RUE DES QUATRE MOULINS	Mercredi 5h/12h	Jeudi 5h/12h
LOISEL	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	RUE DU BOCAGE	Apport volontaire	Apport volontaire
LOT DE CLAIRSOLEIL	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	RUE DU BOSQUET	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
NEUVILLE	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	RUE DU CLOS DE LA CROIX	Mercredi 5h/12h	Mercredi 12h/19h
PASS DES GREVES	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	RUE DU MANOIR	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
PL DE L'EGLISE	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	RUE DU PETIT BON ESPOIR	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
PORT DE LA PROVIDENCE	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	RUE DU PRED'HAUT val do	Apport volontaire	Apport volontaire
POTAIN	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h	RUE DU TRAVERSAIN	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
RES DES MOULINS	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	RUE GUERALT	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
RES DU MANOIR	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	RUE SOUQUET	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
RES DU RENARD	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	SAINT-VALAY	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h
RES DU VILLENEUVE	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	TRELAT	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
RES LA CHAPELAINE	Mercredi 5h/12h	Mercredi 12h/19h	VILDE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h
ROUTE DE L'ASILE DES PECHEURS	Mercredi 12h/19h	Jeudi 5h/12h	ZA DES ALLEUX (PROS)	Mercredi 12h/19h Mercredi 5h/12h Vendredi 5h/12h	
RUE DE LA GARENNE	Mercredi 12h/19h	Mercredi 12h/19h			
RUE DE LA GRANDE COCAGNE	Apport volontaire	Apport volontaire			

Déchetterie

Les déchetteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

Les usagers souhaitant déposer leurs déchets doivent se munir d'un badge pour accéder à la déchetterie. Pour obtenir un badge d'accès, complétez le formulaire en ligne, sur www.dinan-agglomeration.fr

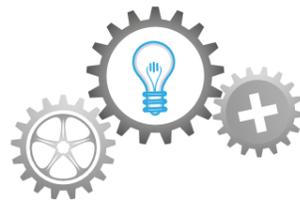
> Jours et horaires d'ouverture des déchetteries

Les déchetteries	Jours	Horaires
Déchetterie de Quévert - Les Landes Fleuries Rue Auguste Pavie - 22100 QUEVERT 02 96 87 51 37 - dechets@dinan-agglomeration.fr	Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi	8 h 45 / 12 h 30 14 h 00 / 17 h 45
Déchetterie de Saint-Hélen Conillé - 22100 SAINT-HELEN 02 96 88 23 22 - dechets@dinan-agglomeration.fr	Lundi, Mardi, Vendredi et Samedi	8 h 45 / 12 h 30 14 h 00 / 17 h 45
Déchetterie d'Evran - ZA - 22630 EVRAN 02 96 27 46 35 - dechets@dinan-agglomeration.fr	Lundi Mercredi Jeudi, Vendredi, Samedi	14 h - 17 h 45 8 h 45 - 12 h 30 8 h 45 / 12 h 30 - 14 h 00 / 17 h 45

> Pour les Tadennais habitant le secteur de Trélat

Il est possible de vous rendre à la déchetterie de Pleslin-Trigavou (environ 5 kms du bourg de Trélat) avec la même carte.

Les déchetteries	Jours	Horaires
Déchetterie de Pleslin-Trigavou La Mennais - 22490 02 96 27 81 20 - dechets@dinan-agglomeration.fr	Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi Le Jeudi	9 h / 12 h - 13 h 30 / 18 h 13 h 30 / 18 h 00



FICHE Pratique

de *Martine Boissière*

La vaseline : une aide précieuse dans la maison



↳ Bye-Bye le chewing-gum !

Si une personne peu soigneuse a collé son chewing-gum sur l'un de vos beaux meubles en bois, pas de panique ! Vous allez pouvoir le décoller très facilement en l'enduisant de vaseline et en frottant doucement jusqu'à ce que la gomme à mâcher se délite pour finir par disparaître complètement.

↳ Rien à cirer !

De la vaseline un peu d'huile de coude et vos chaussures retrouvent un nouvelle jeunesse. Appliquez-en

directement sur la surface à traiter, frottez et ôtez l'excédent avec un chiffon propre. N'hésitez pas à faire de même pour votre blouson et votre sac en cuir.

↳ Zéro trace d'eau !

Appliquez une bonne couche de vaseline sur les traces d'eau laissées pas le pied d'un verre sur l'un de vos meubles en bois. Laissez agir toute la nuit et le lendemain matin frottez avec un chiffon pour éliminer la vaseline et découvrir que la marque d'eau a disparu.

↳ Protéger les chromes !

Avant de ranger vos vélos pour l'hiver appliquez de la vaseline sur les parties chromées pour les protéger de la corrosion. Faites de même pour toutes les autres machines qui passent l'hiver au garage. Pour éviter que votre voiture tombe en panne, déconnectez les terminaux de batterie avant le début de l'hiver et nettoyez-

les avec une brosse métallique. Reconnectez-les, puis enduisez-les d'un peu de vaseline, ce qui empêchera la corrosion.

↳ Eloigner les fourmis !

Enduisez de vaseline les bords extérieurs des gamelles de vos animaux domestiques. Les fourmis n'arriveront plus à les escalader, et vos animaux pourront manger en toute tranquillité.

↳ Soigner les pattes des animaux !

Si les coussinets des pattes de votre chien ou de chat sont secs et crevassés, enduisez-les de vaseline pour soulager la douleur et éviter d'autres crevasses.

↳ Apaiser les mains gercées !

Appliquez une couche de vaseline sur vos mains avant d'aller vous coucher et enfiler des gants de coton. Au matin, vos mains seront lisses et douces.

Quelques conseils d'*Alain B.* pour se débarrasser des mauvaises herbes.



↳ Dans mes plantations ?

Je découpe mes vieux cartons d'emballage et je les étale entre les rangs de tomates. Je dissimule ensuite, le carton par mes tontes de gazon. Et hop, plus de mauvaises herbes, un sol longtemps humide et agréable à emprunter lors de la récolte.

↳ Contre les chardons ?

Pour les détruire, je les coupe au ras du sol, je mets quelques grains de gros sel dans le creux, j'ajoute un peu d'eau et le tour est joué !

↳ Comment utiliser mes tontes de gazon ?

Je les récupère, puis je les étale dans mes massifs. Ainsi les mauvaises herbes ne repoussent plus et la terre reste humide par-dessous et les vers se chargent de réduire ce paillis en humus en quelques semaines. Idéal aussi pour pailler mes fraisiers mais je fais d'abord sécher l'herbe de mes tontes.

↳ Idées anti désherbage ?

Pour être tranquille tout l'été, et éviter

de désherber les allées de mon jardin, j'y ai déroulé une vieille moquette, que je retire à la fin de l'été.

Pour éviter d'avoir des mauvaises herbes entre mes dalles de terrasse, je mélange du gros sel avec de l'eau tiède, ou que je récupère l'eau de cuisson salée de mes légumes, que je verse sur mes dalles et ça marche !

↳ Et pour le désherbage manuel ?

Pour désherber facilement mes massifs avec un outil efficace, j'ai acheté un croc à fumier (4 dents), que j'ai un peu modifié. J'ai supprimé les deux dents des extrémités, raccourci la longueur des 2 restantes et équipé ce nouvel outil d'un bon manche de 35cm de diamètre.

↳ Comment diminuer l'arrosage ?

Pour retenir l'humidité de la terre dans mes massifs et mes jardinières, j'applique des copeaux de cacao à la place des écorces de pin. Cela permet de diminuer les arrosages, de fertiliser le sol, d'éviter l'acidité et enfin, les copeaux de cacao ne s'envolent pas, car moins léger que les écorces de pins.

↳ Et pour la mousse ?

Avant j'avais recours au sulfate de fer, mais cette méthode ne change pas le pH de ma terre et la mousse se re-développe rapidement. J'utilise maintenant de la cendre de bois, que je saupoudre sur ma pelouse depuis quelques années et la mousse à presque totalement disparue.

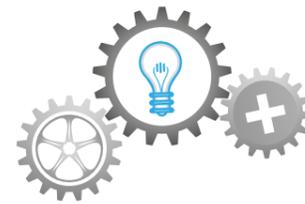
↳ Comment vaincre le chiendent et le liseron ?

Je plante juste des œillets d'inde dans l'espace infesté et tout disparaît.

↳ Comment faire un désherbant naturel ?

Faire dissoudre 1 kg de sel dans 2 litres d'eau puis lorsqu'il est presque dissous, y ajouter 3 litres de vinaigre blanc.

Voilà, vous êtes prêts pour avoir un beau jardin tout l'été ! ☺



FICHE Recette

Trop Bon !!!

Gratin fermier

Les recettes de *Martine Boissière*

↳ Coût de la recette :

€ € €

↳ Niveau de difficulté :

👍 👍 👍

↳ Temps de préparation :

🕒 20 min

↳ Cuisson :

Four à 180°C

🕒 25 + 5 min



↳ Ingrédients

Pour 6 personnes :

- 600 gr de pommes de terre (6 moyennes)
- 360 gr de courgettes (2 moyennes)
- 60 gr de comté
- 3 œufs moyens
- 280 gr de crème fraîche liquide entière
- 1 cuillère à café de curry (6 gr)
- Sel poivre
- 150 gr d'allumettes de blanc de dinde ou de poulet.

↳ Préparation

- 1-Placez votre moule sur la grille de votre four et préchauffez-le à 180°C (th 6),
- 2-Epluchez les pommes de terre et lavez les courgettes, puis tranchez le tout en fines rondelles à l'aide de la mandoline,
- 3-Râpez le comté,
- 4-Mélangez au fouet les œufs, la crème et le curry. Salez et poivrez,
- 5-Disposez les ingrédients dans votre moule dans l'ordre suivant :
 - une couche de courgettes,

- une couche de pommes de terre,
- 80 gr de blancs puis à nouveau
- une couche de pomme de terre et
- une couche de courgettes.
- 6-Versez dessus la préparation à base d'œufs,
- 7-Tassez bien l'ensemble, puis répartissez le comté râpé sur le dessus,
- 8-Faites cuire 25 minutes à 180°C,
- 9-Au terme des 25 minutes de cuisson, répartissez le reste de dinde sur le gratin et enfournez à nouveau pendant 5 min,
- 10-Laissez reposer 5 minutes avant de démouler.

JOURNÉE DU PATRIMOINE !

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019

Superbe édifice du XIV^e siècle, classé Monument Historique est un joyau de l'architecture médiévale.

Le Manoir de la Grand' Cour sera ouvert de 9h00 à 18h00 en entrée libre.

Visites guidées à 10h00, 14h00 et 16h00.

Les cheminées vues de la Tour du Manoir



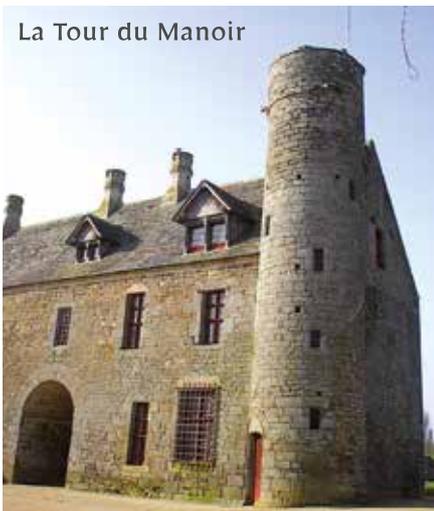
Le Manoir



Vue sur la Rance de la Tour du Manoir



La Tour du Manoir



L'église Saint-Pierre

